UN RASSEMBLEMENT DE JOURNALISTES PRÉVU DEVANT L'APN

Les députés à l'épreuve de la nouvelle loi sur l'information

page 5

ISSN : 1112-7449

MIDI Libre

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

N° 1431 Lundi 28 novembre 2011 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

FOOTBALL, JO 2012, TOURNOI DU MAROC

Bonne entame de l'Algérie

Page 16

INTERNET, UN OUTIL DE SAVOIR… ET DE CRIME

CES ENFANTS VICTIMES DE LA TOILE

Lire en page 3

VIOLENCES À L'ÉGARD DE LA FEMME AU TRAVAIL

Les promesses de Sidi Saïd

La partie juridique des conventions de branches sera revue afin d'intégrer "clairement" la question de la violence à l'endroit de la femme dans le milieu professionnel, a annoncé, dimanche à Alger, le secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), Abdelmadjid Sidi Saïd.

Lire en page 7

TIZI-OUZOU

Grève à l'école paramédicale

Lire en page 4

BACHAR AL-ASSAD IGNORE L'ULTIMATUM QUI LUI EST ADRESSE

La Ligue arabe sanctionne «l'insoumis»

Lire en page 6

ILS ACTIVAIENT DANS LE SAHARA ALGÉRIEN

L'affaire des 12 terroristes reportée au 2 janvier

Lire en page 4

Repères

82 détenus se sont évadés hier de la prison brésilienne de Bariras, au nord-est du pays. Condamnés pour la plupart pour meurtres, vol et trafic de drogue, ils ont pu prendre la fuite après avoir défoncé le plafond de la prison.

134 millions d'euros seront octroyés au Niger par l'UE pour soutenir le développement et la sécurité dans ce pays. Il s'agit de soutenir des actions en appui à la justice et à la sécurité alimentaire, au développement du système statistique ainsi qu'aux organisations de la société civile.

5 enfants palestiniens d'une même famille, âgés de 5 à 12 ans, sont morts dans un incendie d'origine accidentelle, dans le nord de la Cisjordanie. L'incendie a été déclenché par des bougies restées allumées durant la nuit.

«L'Algérie et les défis d'après-pétrole» en débat à Mostaganem

Un colloque national sur le thème « l'Algérie et les défis de l'après-pétrole se tiendra mercredi à l'université Abdelhamid-Ibn Badis de Mostaganem. Lors de cette rencontre de deux jours, plusieurs experts spécialistes en économie de différentes universités du pays aborderont les mutations économiques et politiques en Algérie et le rôle des hydrocarbures.
Les participants analyseront également les différentes expériences ayant réussi dans le monde en matière de développement économique hors hydrocarbures et étudieront les perspectives du développement durable en Algérie en phase d'après pétrole. Ils aborderont plusieurs thèmes liés, entre autres, aux recettes d'hydrocarbures et leur rôle dans l'édification et la stabilité politique et sociale en Algérie, à l'environnement et le développement durable en Algérie, le rôle de l'agriculture pour relancer le développement hors hydrocarbures et les énergies renouvelables.

Un bus de l'Etusa détourné… par son conducteur !

C'est un scénario hollywoodien qui a eu lieu hier à El Biar, sur les hauteurs de la capitale. Un bus de l'Entreprise de transport urbain et suburbain d'Alger a été détourné… par son conducteur. Le voyage, de 14h 45, devant rallier place Maurice Audin-Chevalley a été interrompu à El Biar. Même si le chef de la station d'Audin a décidé sa destination et que les voyageurs ont payé leurs billets pour Chevalley, le conducteur, lui, a décidé de ne pas dépasser l'arrêt facultatif d'El Biar. Confiant, le Monsieur dira calmement aux voyageurs furieux : «Ce bus a pour terminus El Biar et non pas Chevalley». Les choses allaient tourner au vinaigre si le receveur n'était pas intervenu à temps. S'excusant du désagrément causé à ses clients, il a ainsi expliqué que c'est le premier jour de travail du conducteur. Ce dernier n'a trouvé quoi dire et a repris sa route vers Chevalley.

Dixit

Sami Abou Zahri, porte-parole du mouvement palestinien Hamas :

«La population de Ghaza n'oubliera jamais le courage du peuple algérien et sa forte présence à toutes les initiatives tendant à briser le blocus, à travers sa large participation aux caravanes d'aides, en médicaments, denrées alimentaires et produits pour enfants et malades palestiniens (…) L'Algérie a de tout temps exprimé son soutien indéfectible à la juste cause palestinienne et à la résistance du peuple palestinien pour défendre ses lieux sacrés et son identité et pour le recouvrement de son droit usurpé.»

Un cambrioleur de 16 ans fait la leçon à ses victimes !

Un jeune cambrioleur de 16 ans qui opérait à Leeds, dans le Nord de l'Angleterre, a envoyé à ses victimes, à la place de la lettre d'excuse attendue, une lettre insultante. Le jeune homme n'en était pas à son premier méfait lorsqu'il a été arrêté par la police après le cambriolage d'une maison. Il venait d'y dérober une télévision, un appareil photo et une console de jeu.
Le jeune délinquant se trouve actuellement dans un établissement d'éducation spécialisé. Dans le cadre d'un programme de réhabilitation, il a été demandé au jeune homme d'adresser une lettre d'excuses à ses victimes. Mais selon le *Times*, il ne s'est pas du tout tenu à la consigne de l'exercice et n'a présenté aucune excuse à la famille qu'il avait volée. Il n'a pas manqué de lui indiquer toutes «*les erreurs stupides*» qu'elle avait commises. Ses victimes ont dû être particulièrement surprises en recevant la fameuse lettre.
En voici un extrait : «*J'ai été forcé d'écrire cette lettre. Honnêtement, je n'ai pas de remords d'avoir cambriolé votre maison, ça m'est bien égal*». Il a ensuite rendu la famille responsable des faits, affirmant qu'en raison de sa négligence son sort était largement justifié : «*De toutes façons, ce cambriolage était de votre faute. (…) D'abord, vous n'avez pas fermé vos rideaux. Ensuite, bande d'idiots, vous vivez dans une zone à haut risque pour les cambriolages et vous êtes assez crétins pour laisser la fenêtre de votre cuisine au rez-de-chaussée ouverte*».

Inspecteur de permis de conduire… sans permis !

Cet inspecteur du permis de conduire a exercé son métier alors qu'il n'avait plus le sien. Il a fallu deux mois pour s'en rendre compte. Les conducteurs qui roulent sans avoir le permis de conduire sont nombreux, mais il est assez rare que les inspecteurs du permis soient aussi en infraction. C'est pourtant le cas pour cet homme, inspecteur du permis en Ile-et-Vilaine, qui, alors qu'on lui avait retiré son permis, continuait d'exercer sa profession. Selon *Ouest-France*, cet homme a été arrêté récemment par les gendarmes près de Saint-Malo. Ceux-ci ont alors mis au jour la supercherie : son permis lui été déjà retiré depuis deux mois ! De plus, l'homme n'était toujours pas revenu à la sagesse, puisqu'il conduisait avec 1g d'alcool par litre de sang. «*Son retrait de permis l'empêche de facto d'exercer son activité*», a déclaré le préfet Michel Cadot. Après la découverte des faits, l'inspecteur du permis a été mis en congé par la préfecture. Le fonctionnaire sera jugé par un tribunal en janvier prochain. Les premiers touchés par cette mesure sont les candidats à l'examen, qui devront attendre janvier pour pouvoir passer le permis !

77% DES ENFANTS ALGÉRIENS Y ONT RECOURS

Internet, un outil de savoir… et de crime

Si les informations publiées sur Internet ne sont soumises à aucun contrôle, comment peut-on alors contrôler nos enfants ? Les adolescents qui, généralement, passent des heures devant la Toile, qui propose plus de 200 millions de sites, ne sont-ils pas livrés dans certains cas, aux «prédateurs du Net» ?

PAR AHMED BOUARABA

Aux cybercafés comme à la maison, nos enfants ne risquent-ils pas kidnapping, exploitation sexuelle…? S'il existe un lien direct entre la criminalité et Internet et que cette dernière meuble le quotidien de 77% des enfants algériens, à en croire les chiffres de la Fondation nationale pour la promotion de la santé et le développement de la recherche (Forem); peut-on dire alors que nos enfants sont, plus que jamais, exposés à la criminalité ? D'autant que le nombre d'utilisateurs d'Internet de cette catégorie augmente chaque année proportionnellement avec l'accroissement des réseaux et l'intégration continue des TIC dans nos foyers. Pour le capitaine Mourad Zeribi de la direction des télématiques, du commandement de la Gendarmerie nationale : «*Internet est un outil de partage et de savoir mais aussi un levier de crime*». Dans un dossier intitulé «*Les chantiers numériques de la Gendarmerie nationale : la protection des enfants dans le cyberspace*», paru dans le numéro 43 de la revue de la Gendarmerie nationale, le chercheur en criminalité des TIC a tiré la sonnette d'alarme quant à «*la prolifération des crimes liés au kidnapping d'enfants ces dernières années, en devenant la cible préférée des criminels* (pour extorsion dans la majorité des cas). *Internet est devenu un vecteur croissant des risques liés aux kidnappings des enfants*». Dans ce contexte, la décennie 2000 a été témoin d'une croissance terrifiante des crimes liés à la mise en circulation de produits pornographiques mettant en scène des enfants et des mineurs, souligne le capitaine Zeribi. Il est souligné que dans les forums de discussion, «*les prédateurs du Net*» peuvent parfois se faire passer pour des jeunes ou des adultes, qui proposent des rencontres réelles aux enfants et mineurs, en leur proposant des cadeaux. «*C'est notamment à travers cette technique de pot de miel que des personnes, parfois malintentionnées, attirent leur proie*», met en garde l'auteur du dossier. «*Le risque se pose lorsque certains d'entre eux passeront à l'acte en menaçant les enfants* (psychopathe, criminel, viol, meurtre, extorsion…)», explique-t-il.

Le «*copié-collé*» fait des ravages dans nos écoles

Quels sont les risques pour les enfants sur Internet ? Le capitaine Zeribi cite, entre autres, la fiabilité des informations. «*Les informations publiées sur Internet ne sont soumises à aucun contrôle, et dans une grande partie, elles ne sont pas fiables ou crédibles*», a-t-il relevé à ce propos. Les webcams, les tchats ainsi que les blogs sont des menaces non moins importantes pour les enfants. Autre menace pour la société : les enfants sont facilement exposés aux contenus nocifs, notamment via les images à caractère sexuel, violent... Il se trouve que même les travaux personnels des élèves sont actuellement réalisés au moyen d'Internet, au lieu d'aller à la bibliothèque pour lire et effectuer des recherches. Il faut dire que le phénomène du «*copié-collé*» a contaminé tout le système éducatif. Même le secteur de l'enseignement supérieur est, malheureusement, touché de plein fouet. Selon le gérant d'un cybercafé situé près de la Faculté des sciences humaines et sociales de Bouzaréah, «*les étudiants viennent quotidiennement nous demander de leur faire des recherches. Quand ils reviennent pour récupérer les exposés, ils ne soucient d'autre chose que du nombre de pages. Je vous assure que la plupart des étudiants ne lisent même pas les pages qu'on leur imprime*». Là, aussi, se pose un sérieux problème pédagogique : les ravages du «*copié-collé*» menace l'acquisition et l'emmagasinement des connaissances par les apprenants.

A. B.

ZAKAT 2011

Plus d'un milliard de dinars collectés

PAR RAYAN NASSIM

Plus d'un milliard de dinars ont été collectés cette année en faveur du fonds de la Zakat sur l'ensemble du territoire national, a révélé, dimanche à Alger, le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Bouabdallah Ghlamallah.

«*1,141 milliard DA ont été collectés cette année dans le cadre du fonds de la Zakat sur l'ensemble du territoire national*», a affirmé le ministre qui s'exprimait dans une conférence de presse estimant que le montant était «*appréciable*».

Les montants collectés au titre de la Zakat «*sont destinés aux nécessiteux*», a souligné M. Ghlamallah, rappelant que le fonds de la Zakat avait pris en charge, l'an dernier, le financement de projets d'un grand nombre de chômeurs désirant créer leurs propres activités commerciales.

«*La Zakat constitue la base financière de la société musulmane*», a ajouté le ministre, appelant les citoyens à faire des dons dans ce cadre.

Evoquant le projet de «la Banque du fonds de la Zakat», le ministre a souligné que son ministère avait sollicité l'aide d'experts en économie pour la gestion des fonds collectés en vue de «*permettre au plus grand nombre possible de nécessiteux d'en bénéficier d'une manière étudiée*».

Il a, par ailleurs, mis l'accent sur l'intensification des campagnes de sensibilisation aux missions du fonds de la Zakat dans le but d'obtenir la confiance des citoyens.

Le nissab de la Zakat au titre de l'année 2011-2012 est fixé à 467.500,00 DA détenus une année durant, souligne le ministère des Affaires religieuses et des Wakfs.

R. N.

SOUS LA PLUME

Pas touche à mon enfant !

PAR SORAYA HAKIM

Les enfants, et c'est bien connu, sont les proies de cybercriminels véreux. Il y a bien une ébauche de projets pour la création d'organes légaux de prévention et de lutte contre la cybercriminalité qui n'a pas de frontières ni de cibles précises. Les autorités concernées ont conscience de la protection des enfants sur les dangers de l'Internet.

Cette protection doit d'abord passer par l'organisation ou la réorganisation des cybercafés qui n'exercent aucun contrôle sur les ados qui passent des heures à surfer ou chatter sur des sites malveillants sans que les propriétaires, qui ont le moyen de contrôler, ne les arrêtent. A ce propos, il faudrait asseoir une législation rigoureuse pour que ces cybers ne soient plus un lieu de débauche sur la Toile. L'accès aux enfants de moins de 16 ans devrait être interdit. L'arrivée d'Internet dans les foyers est une arme à double tranchant. Il donne, certes, la possibilité d'accéder à une grande base de connaissances mais c'est aussi une grande menace pour les plus jeunes qui sont confrontés à des images d'une extrême violence ou pornographie. Certes, il y a d'abord le rôle primordial de la surveillance des parents, mais beaucoup ne sont pas au fait de la manipulation d'un PC. Pourtant, il y a l'installation de logiciels qui peuvent aider sans pour autant être toujours derrière l'enfant pour vérifier ses moteurs de recherche. Les parents devraient avoir recours systématiquement à l'interdiction de sites Web sensibles. Ce devrait être une règle d'or. Le séminaire international, qui s'est tenu en 2010, a mis l'accent sur trois fondements axés sur la coopération interne, la protection de l'enfant qui est aussi une préoccupation récurrente pour beaucoup de pays et, enfin, la sensibilisation. Mais toutes ces choses ne pourront se faire sans le concours de formations appropriées, de l'œil averti du cybergendarme et, surtout, la certification électronique dans la sécurisation des données. C'est dire que l'Algérie doit disposer d'outils nécessaires pour assurer la sécurité dans tous les domaines. Un défi qu'elle s'est promis de relever.

> «*L'arrivée d'Internet dans les foyers est une arme à double tranchant. Il donne, certes, la possibilité d'accéder à une grande base de connaissances mais c'est aussi une grande menace pour les plus jeunes.*»

S. H.

LE PROJET DE LOI EXAMINÉ, HIER, PAR L'APN

Les subventions des associations en débat

Le projet de loi relatif aux associations a été examiné, hier par l'APN, lors d'une séance plénière. Un projet de loi qui entre dans le cadre des réformes politiques initiées par le président de la République et qui revêt, comme l'atteste le nombre d'intervenants, une importance capitale.

PAR KAMAL HAMED

Le siège de l'APN à Alger.

Dans leur majorité, les députés ont, notamment, focalisé sur la question du financement des associations. «*Il est indispensable qu'il y' ait un contrôle strict et rigoureux sur les fonds des associations*», a indiqué Guetiche Ahmed, député RND, avant d'appeler aussi à la «*clarification des mécanismes de contrôle*». Ce député de Médéa n'a pas manqué de fustiger certaines associations étrangères, notamment celles activant dans le domaine des droits de l'homme et qui se sont caractérisées par leurs multiples ingérences dans les affaires internes de l'Algérie durant la décennie noire.

C'est presque dans ce même cadre que s'est inscrite l'intervention du député du Parti des travailleurs, Ramdane Taâzibt. Ce dernier a, en effet, souligné la nécessité «*d'éviter les financements étrangers des associations*», car il a estimé que «*c'est à l'Etat que revient la mission de subventionner les associations*». Ramdane Taâzibt a, contrairement à certains de ses pairs, considéré que les associations ne sont pas absentes de la scène nationale. «*Le reflux des associations est surtout du à la décennie noire et il faut aussi dire que si les associations peuvent participer à la vie nationale, elles ne peuvent, cependant, se substituer à l'Etat ou aux partis politiques*».

Mais la situation qui caractérise la scène associative a été décriée par de nombreux intervenants, comme ce fut le cas pour Yamina Gharbi qui a fustigé les associations qui «*sont uniquement préoccupées par la question des subventions et qui ont délaissé le champ associatif pour faire de la politique*». Un député affilié au Front du changement national, un parti non encore agréé, a dénoncé le favoritisme relatif à l'octroi de subventions par les pouvoirs publics.

Lui succédant, Amine Allouche, affilié au même parti, a dénoncé l'article 3 du projet de loi qui soumet la création d'associations à caractère religieux à un régime spécifique. Appelant au retrait de cet article, il s'est interrogé sur les motifs qui ont amené le gouvernement à élaborer cette disposition. Mohamed Ghuehche, qui représente la communauté nationale établie en Ameriuqe du Nord, a, lui, appelé à la coordination entre le mouvement associatif et les associations d'Algériens établis à l'étranger. Abdelhamid Si Affif, député FLN, a mis en exergue ce qu'il a qualifié de dysfonctionnement entre les associations qui sont présentes sur le terrain et qui sont dépourvues de soutiens et de subventions et celles se distinguant par leur absence , mais qui sont bien pourvues en matière de fonds.

Il est à noter que la commission de la jeunesse, des sports et de l'activité associative a introduit de nombreux amendements au texte de loi. Il en est ainsi de l'article 9 où il est fait, désormais, obligation à l'administration concernée de délivrer un récépissé de dépôt du dossier d'agrément.

Selon les termes de cet article, le délai de délivrance du récepissé est de 30 jours pour l'APC lorsqu'il est question d'une association communale, de 40 jours pour la wilaya lorsque il est question d'une association de wilaya, et de 45 jours pour le ministère de l'Intérieur quand il s'agit d'associations interwilayas et de 60 jours pour les associations nationales. Par ailleurs, l'article 31 amendé interdit à toute association de bénéficier de fonds émanant d'associations ou d'organismes étrangers sauf dans le cas où existe un accord de coopération fondé juridiquement.

Quant à l'article 36 amendé, il réglemente l'octroi de subventions publiques aux associations. Une subvention qui reste subordonnée à la ratification d'un programme qui correspond avec les objectifs de l'association. Le ministre de l'Intérieur, Dahou Ould Kablia, qui a présenté le projet de loi devant l'APN, a, surtout, indiqué que ce texte vise à dynamiser la vie associative dans le pays et la relancer sur de nouvelles bases.

K. H.

TRIBUNAL CRIMINEL DE BOUMERDÈS

La femme d'Abou Haitham condamnée à 3 ans avec sursis

PAR TAHAR OUNAS

Le tribunal criminel près la cour de Boumerdès a rendu, hier, son verdict sur l'affaire impliquant la femme de l'émir de l'ex-GSPC pour la région Centre, Saâdaoui Abdelhamid, alias Yahia Abou El Haitham. L'inculpée, Ghemati Rabéa, a été condamnée à une peine de trois ans de prison avec sursis. Elle était poursuivie pour les chefs d'inculpation d'adhésion à un groupe terroriste armé. L'accusée est originaire de la localité de Bordj Ménaïel et elle s'était rendue aux services de sécurité au début de l'année en cours.

Elle a, par ailleurs, narré son parcours, qui débute après son mariage avec Saâdaoui Abdelhamid en 1997 alors qu'elle n'avait que 16 ans. Elle avait été contrainte à ce mariage par son père, également membre de l'ex-GSPC. Lors de sa comparution, l'inculpée a déclaré qu'elle avait passé près de quatre ans dans une villa située sur les hauteurs d'Alger avant de rejoindre la localité d'Aïn Oussara. Son époux, selon elle, lui rendait visite régulièrement. Peu de temps après l'élimination de ce dernier, soit en 2007, elle s'était établie à Béjaïa, puis à Djelfa avant de rallier sa localité natale. C'est là qu'elle décide de se rendre aux services de sécurité de Boumerdès. Lors de sa plaidoirie, le procureur de la République a requis 20 ans de prison ferme. La défense, quant à elle, a rejeté toute les accusations en précisant que la mise en cause n'a commis aucun crime.

T. O.

TIZI-OUZOU

Grève à l'école paramédicale

Les enseignants de l'école paramédicale de Tizi-Ouzou sont entrés en grève depuis hier à l'initiative de la section syndicale de l'école après avoir tenu plusieurs assemblées générales. Une manière d'attirer l'attention des responsables sur le retard énorme accusé dans le versement de leurs rappels. Sur vingt-trois enseignants, exerçant dans ladite école, seuls trois n'ont pas suivi le mot d'ordre de grève. Selon les grévistes, des solutionss existent pour la prise en charge de leur problème mais elles tardent à voir le jour à cause d'un certain «*laisser-aller*». De son côté, l'administration explique que le problème soulevé ne relève pas de ses prérogatives.

L. B.

ILS ACTIVAIENT DANS LE SAHARA ALGÉRIEN

L'affaire des 12 présumés terroristes reportée au 2 janvier

Le tribunal criminel près la cour d'Alger a reporté, hier, au 2 janvier prochain l'affaire des 12 terroristes présumés accusés d'appartenance à un "*groupe terroriste international",* impliqué dans l'enlèvement de touristes étrangers dans le Sahara algérien et les pays du Sahel.

Ce groupe terroriste présumé est aussi accusé d'être un *"réseau de soutien et d'appui aux groupes terroristes activant dans les déserts d'Algérie, du Mali et du Niger, spécialisés dans le rapt de touristes étrangers*".

Le juge Benkharchi Omar, président du tribunal criminel, a décidé de ce renvoi en raison de l'absence d'El Hiza Abderrahmane, l'un des "*principaux*" accusés dans cette affaire, selon le collectif de la défense.

Selon l'arrêt de renvoi, le groupe terroriste international était dirigé par le dénommé Abou Zeid et activait dans le Sahara algérien et les pays du Sahel avec pour objectif le rapt de touristes étrangers.

Le dénommé Abou Zeid a adopté, selon la même source, *"une nouvelle stratégie consistant à recruter des personnes spécialisées dans le trafic de drogue, de carburant et d'armes dans le Sahara*".

Outre la mobilisation de nouveaux éléments pour renforcer le groupe du Sahara, les mis en cause fournissaient aux terroristes des denrées alimentaires, de l'essence et du mazout, et activaient dans le trafic de drogue pour pouvoir financer l'achat d'armes.

Ils ont également posé un faux barrage dans le Sud pour voler des voitures de type 4x4 aux citoyens en vue de les utiliser dans leurs déplacements et pour les attentats, dont l'attaque armée ayant visé des éléments de la gendarmerie à El Goléa en 2006.

APS

UN RASSEMBLEMENT DE JOURNALISTES PRÉVU DEVANT L'APN

Les députés à l'épreuve de la nouvelle loi sur l'information

Les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) débattront, aujourd'hui, de la nouvelle loi organique relative à l'information, sur fond de contestation des professionnels de la corporation.

PAR MOKRANE CHEBBINE

En effet, un groupe de journalistes organisés dans le cadre de «*l'Initiative pour la dignité du journaliste*» s'apprête à observer un rassemblement, aujourd'hui, devant le Parlement, afin d'interpeller les députés de la chambre basse sur les réelles préoccupations des médias nationaux. Les initiateurs de cette action déplorent, entre autres, les fuites en avant du ministère de la Communication quant à la prise en charge des professionnels du secteur, notamment ceux des médias privés.

Ils interpellent, dans la foulée de leurs revendications, les parlementaires à s'interposer pour barrer la route à certains articles de la nouvelle loi sur l'information et apporter les amendements nécessaires à même de redonner ses lettres de noblesse à un métier en déperdition continue. Quant au nouveau projet de loi organique relatif à l'information, au menu des débats à l'APN aujourd'hui, les parlementaires devront statuer sur les articles proposés par le gouvernement et les 51 amendements proposés en commission.

Une loi très controversée et qui suscite déjà moult remous.

Cette dernière, celle de la communication et du tourisme de l'APN, a introduit des amendements de fond de plus de 10 articles relatifs à "*la promotion de l'acte journalistique et à la régulation du champ médiatique*". Selon le président de ladite commission, les débats seront houleux au sein de l'Assemblée, au vu du grand intérêt accordé à ce projet de loi organique. À ce titre, 58 députés se sont déjà inscrits pour participer aux débats. Parmi les principaux amendements, l'introduction de nouveaux articles sur les conditions que les éditeurs doivent remplir.

Selon la proposition de la commission, "*l'éditeur doit être titulaire d'une licence et avoir 10 ans d'expérience dans la profession pour les responsables de la publication dans l'information générale au lieu de 5 ans*", selon le projet de loi qui propose "*5 ans d'expérience pour les responsables de la publication des périodiques spécialisés*".

Autre nouveauté dudit projet de loi, le délai d'installation du conseil supérieur de l'éthique et de la déontologie de la presse a également été porté de six mois à une année, après la promulgation de cette loi, et le délai pour le droit de réponse prolongé à 30 jours au lieu de 8 jours prévus initialement.

Les amendements ont, par ailleurs, concerné l'autorité de régulation de la presse écrite et de l'audiovisuel, en diminuant le quorum fixé pour la tenue de ses réunions passant de 12 à 10 membres, sachant que cette instance est composée de 14 membres, dont 7 sont des journalistes élus, deux autres sont désignés, ainsi que le président de l'instance, par le président de la République et 4 autres membres issus des deux chambres du Parlement.

M. C.

COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LA PRESSE ALGÉRIENNE

Des spécialistes décortiquent les relations APS-Gouvernement

PAR LARBI GRAÏNE

M. Merzougui, ancien directeur de l'Agence presse service (APS), a levé hier à Alger un pan du voile sur les relations qui liaient le pouvoir politique à l'agence officielle d'information à l'époque où il a eu à diriger cette institution publique. Il s'agit de la période allant de 1981 à 1982 et de 1991 à 1992. Cet ex-responsable intervenait dans un colloque international organisé au Palais de la culture par l'APS en collaboration avec l'Ecole nationale supérieure du journalisme et des sciences de la communication et ce à l'occasion de la célébration du 50e anniversaire de la naissance de cette agence. Merzougui s'est surtout appesanti sur la période 1991-1992, rappelant le contexte de l'époque et les mutations qu'a connues la société algérienne : fin de la pensée unique, instauration du multipartisme, organisation des premières élections pluralistes de l'histoire de l'Algérie. « *On était en pleines réformes, et tous les journalistes s'affichaient comme réformateurs, en avril 1991 l'APS a été érigée en Epic, et sortait de ce fait de la gestion administrée, désormais on était tenu de respecter un cahier des charges suivant la logique du service public ouvert à toutes les sensibilités politiques, y compris à l'ex- FIS*» a-t-il rappelé. Mais a-t-il expliqué «*cela nous a valu beaucoup de problèmes de la part de certains cercles du pouvoir*». Et d'ajouter «*le secrétaire général de la présidence de l'époque m'envoie un écrit, qui est en fait un commentaire, et me demande de le publier. Ce à quoi, j'ai exigé la mention de la source. Je n'ai reçu aucune réponse à ma demande, j'ai donc refusé d'appliquer cette instruction*» a-t-il affirmé. L'autre exemple de pression qu'aura à endurer l'Agence officielle, se rapporte à une convocation adressée à certains journalistes pour une réunion chez le Premier ministre. Merzougui prend à témoin, Abdelhamid Kacha, DG actuel de l'APS «*vous en étiez témoin, il nous a dit, ou vous êtes avec nous, ou vous êtes contre nous*». L'orateur s'est refusé de citer le nom de ce Premier ministre qui devrait être un chef de gouvernement (allusion soit à Hamrouche, soit à Ghozali). L'ancien directeur de l'APS soutient qu'il avait répliqué en faisant «*remarquer au premier ministre que l'Agence est régie par un cahier des charges, et en tant que fonctionnaires disciplinés, nous sommes tenus d'observer ses lignes et que pour que l'Agence puisse changer sa manière de travailler, il n'y a qu'à changer les textes*». L'autre fait qu'a tenu à rapporter l'ancien responsable de l'Agence officielle a trait à un événement douloureux, à savoir l'assassinat du président du Haut Comité d'Etat, Mohamed Boudiaf. On se souvient que l'information relative à cet assassinat a été diffusée en premier par l'AFP, l'Agence française d'information. «*Nous avions cette informations car notre journaliste d'Annaba était sur place, il nous a envoyé le papier détaillé sur cet événement, dans les dix minutes qui ont suivi l'arrivée de ces informations j'ai essayé en vain de joindre les autorités compétentes pour infirmer ou confirmer l'information, personne n'a daigné répondre, c'était le silence partout. J'ai donc pris la responsabilité de ne pas diffuser cette information.*» a-t-il asséné

L. G.

NACER MEHAL À PROPOS DE LA GRILLE DE SALAIRES DES JOURNALISTES :

«Son application maintenue pour janvier 2012»

PAR MASSINISSA BENLAKEHAL

L'application de la nouvelle grille des salaires des journalistes reste "*maintenue*" à compter du 1er janvier 2012, même si le groupe de travail en charge de l'élaboration de cette grille ne terminera pas ses travaux à cette échéance, a annoncé, hier à Alger, le ministre de la Communication, Nacer Mehal. «*Il y a un groupe de travail qui planche actuellement sur les différents aspects de la nouvelle grille des salaires. Même si ce groupe ne finalisera pas le document avant la fin de l'année 2011, l'application reste maintenue à compter du 1er janvier 2012*», a notamment déclaré M. Mehal.

S'exprimait en marge du colloque «*L'agence de presse, le service public et les opportunités de l'information en ligne*», organisé à l'occasion de la célébration du 50e anniversaire de l'agence nationale d'information Algérie presse service (APS), le ministre a réaffirmé son soutien aux revendications des journalistes.

M. Mehal a, cependant, invité les journalistes à faire montre de «*rationalité*» en tenant compte de la «*disponibilité des finances*», soulignant que des paramètres «*objectifs*» ont été pris en compte dans la confection de cette grille.

«*Je suis le premier syndicaliste des journalistes*», a-t-il affirmé, dans cet ordre d'idées, exprimant également sa fierté de «*défendre la dignité des journalistes*».

Sur les plans socio-économiques, il a, en outre, souligné que d'autres mesures seront prises en faveur des journalistes. Il fera, ainsi, remarquer que c'est pour la première fois depuis 1962 qu'un article dans la loi de finances de 2012 fait référence à la prise en charge par l'Etat de la formation des journalistes, qu'ils soient du secteur public ou privé.

Interrogé sur le contenu du projet de loi sur l'information, il a réservé ses réponses à, aujourd'hui (lundi), lors de la présentation du texte devant les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN).

M. B.

BACHAR AL-ASSAD IGNORE L'ULTIMATUM QUI LUI EST ADRESSÉ

La Ligue arabe sanctionne «l'insoumis»

Le Comité ministériel chargé du dossier syrien -- Qatar, Egypte, Soudan, Algérie et Oman -- a entamé, hier en début d'après-midi au Caire, ses discussions sur les sanctions élaborées la veille par les ministres arabes de l'Economie et des Finances, avant de les soumettre à l'approbation de l'ensemble des ministres des Affaires étrangères arabes plus tard dans la journée.

PAR SADEK BELHOCINE

La Ligue arabe vient d'adresser des ultimatums à la Syrie pour mettre fin à toute répression des opposants.

Le secrétaire général de la Ligue arabe, Nabil al-Arabi, et le ministre saoudien des Affaires étrangères, Saoud al-Fayçal qui a demandé à s'y joindre, ont assisté à ces discussions. Les ministres arabes mettaient la dernière main à un projet de sanctions contre la Syrie. Le projet prévoit un gel des transactions commerciales gouvernementales avec la Syrie et des comptes bancaires du gouvernement dans les pays arabes, la suspension des liaisons aériennes entre les pays arabes et la Syrie et une interdiction de voyager dans les pays arabes pour des responsables à déterminer. Avant de recourir aux sanctions, la Ligue arabe avait lancé deux ultimatums en une semaine, sommant Damas de cesser la répression et d'accepter l'envoi d'observateurs arabes, sous peine de sanctions. Le régime de Bachar al-Assad a ignoré ces ultimatums mais, samedi, le ministre syrien des Affaires étrangères, Walid Mouallem, a accusé les Arabes de favoriser une "*intervention étrangère*" en Syrie, après leur décision de faire appel à l'Onu pour les aider à trouver un règlement. Walid Mouallem réagissait, dans une lettre adressée à la Ligue arabe, à une décision annoncée jeudi par l'organisation d'appeler l'Onu à soutenir ses efforts pour un règlement en Syrie et à celle sommant le régime syrien d'accepter l'envoi d'observateurs sous peine de sanctions économiques. "*Ce que l'on comprend de la dernière décision de la Ligue arabe est un feu vert tacite à une internationalisation de la situation en Syrie et une ingérence dans ses affaires intérieures*", écrit Walid Mouallem dans ce courrier publié par l'agence officielle syrienne Sana."*La clause demandant au secrétaire général de l'Onu de prendre des mesures (...) en appelle à une intervention étrangère* (en Syrie) *plutôt qu'à éviter celle-ci",* ajoute-t-il. Il reproche, en outre, à la clause prévoyant l'envoi d'observateurs arabes pour garantir la fin des violences de ne pas mentionner "*expressément une coordination entre l'équipe des observateurs et la partie syrienne*" sur le terrain. Le ministre syrien affirme, également, que plusieurs courriers envoyés par la Syrie à la Ligue arabe pour réclamer des "*éclaircissements*" à des décisions prises depuis début novembre sont restées *"sans réponse*". Il se dit, enfin, *"confiant que l'ensemble des pays arabes sont opposés à une intervention étrangère dans les affaires des pays arabes et pour cela, nous espérons que la Ligue arabe fera une annonce qui confirmerait cette position*". Pour être adoptées, les sanctions doivent être approuvées par les deux-tiers des membres de la Ligue arabe, devenus 21 après la suspension de la Syrie. Mais sauf surprise,il est attendu que le projet de sanction soit adopté par les ministres arabes des Affaires étrangères malgré quelques réserves de certains pays. Selon des sources de la Ligue arabe, des divergences sont cependant apparues pendant cette réunion. Certains pays mettent en garde contre "*toute précipitation dans l'approbation de ces sanctions qui auraient un impact catastrophique sur le peuple, avant le régime*". En revanche, d'autres ont estimé nécessaire de les mettre en application et de trouver parallèlement un mécanisme pour "*limiter leur impact*" sur la population.

Dégradation de la situation humanitaire

Sur le terrain, la situation empire de jour en jour. 8 soldats syriens ont été tués et 40 autres blessés, samedi, dans une attaque menée par un groupe de déserteurs dans la région d'Idleb, en Syrie, a indiqué l'Observatoire syrien des droits de l'homme (OSDH). Un groupe de déserteurs a attaqué un groupe de soldats circulant à bord de sept véhicules, qui se rendait du village de Ghadka à Maaret Al-Noomane.

Depuis jeudi, 47 membres des forces de sécurité ont été tués par les militaires dissidents, selon l'OSDH et l'agence de presse officielle Sana. Ainsi, 26 ont péri jeudi, 13 vendredi, dont 3 démineurs selon Sana, et 8 samedi. La répression continue de plus belle : 9 civils sont morts dimanche dans des opérations de ratissage et des perquisitions, principalement dans la province de Homs (centre), selon l'observatoire syrien des droits de l'homme (OSDH) tandis que la précarité sociale gagne de plus en plus la population civile.

Quelque 1,5 million de Syriens ont besoin d'une aide alimentaire internationale, a affirmé samedi la chef des opérations humanitaires de l'Onu, Valérie Amos. *"L'augmentation des besoins alimentaires a conduit le Croissant-Rouge à demander un soutien supplémentaire pour nourrir 1,5 million de personnes*", a expliqué Mme Amos, dans un communiqué.

Le Croissant-Rouge et d'autres organisations syriennes ont, jusqu'à présent, fourni l'essentiel de l'aide humanitaire dans le pays. Selon Mme Amos, près de 3 millions de Syriens, sur une population d'environ 20,5 millions, sont affectés par la répression des manifestations depuis mars.

S. B.

VIOLENCES À L'ÉGARD DE LA FEMME AU TRAVAIL

Les promesses de Sidi Saïd

La partie juridique des conventions de branches sera revue afin d'intégrer "clairement" la question de la violence à l'endroit de la femme dans le milieu professionnel, a annoncé dimanche à Alger, le secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), M. Abdelmadjid Sidi Saïd.

PAR RAYAN NASSIM

Abdelmadjid Sidi-Saïd.

«*Nous allons revoir la partie juridique des conventions collectives signées en 2010 pour intégrer clairement et nettement la question de la violence à l'endroit des femmes et son égalité à l'intérieur des entreprises*», a déclaré Sidi Saïd, lors d'une rencontre à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, organisée à la centrale syndicale.

Sidi Saïd a expliqué, à ce propos, que toutes les conventions de branches vont être revues en 2012, en vue d'ajouter certaines mesures protégeant la femme d'une quelconque violence qu'elle subirait au sein de son entreprise.

Le responsable syndical a relevé que cette mesure touchera également les règlements intérieurs de ces entreprises, qualifiant ce geste d'"*acte de reconnaissance totale de la participation de la femme à l'intérieur de l'entreprise*". Il a, dans le même cadre, précisé que le nouveau Code du travail doit, lui aussi, intégrer ces mesures pour mieux protéger la femme dans le milieu professionnel, insistant sur l'importance de la détermination, par le Code du travail, des sanctions à l'encontre de ceux qui commettent des actes de violence contre la femme.

Abdelmadjid Sidi Saïd a, à cet effet, annoncé que l'UGTA à travers sa commission Femmes syndicalistes, va élaborer une batterie de propositions portant protection de la femme travailleuse pour y être intégrées dans le nouveau Code du travail.

«*Il faut que le nouveau Code reflète réellement les préoccupations des uns et des autres et particulièrement de la femme*», a souligné M. Sidi Saïd.

Selon la responsable de la Commission femmes syndicalistes de l'UGTA, Mme Saâda, la lutte contre la violence et le harcèlement sexuel exercés à l'encontre de la femme, exige l'instauration de nouveaux mécanismes venant en appui aux textes juridiques.

Il s'agit, entre autres, de l'intégration de certains thèmes consacrant le respect de la femme dans le programme scolaire.

Mme Saâda a ajouté que la lutte contre la violence et le harcèlement sexuel à l'égard de la femme concernent toute la société sans exception, affirmant que l'idée de se taire est un acte inadmissible et inacceptable.

Les organisateurs ont, à la fin de la rencontre, procédé à un travail de sensibilisation par le biais d'une caravane qui a sillonné les grandes artères d'Alger. **R.N.**

LES ENTREPRISES ALGÉRIENNES EN QUÊTE D'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE

Objectif : assurer la compétitivité et la concurrence loyale

PAR AMAR AOUIMER

«*Il y a douze entreprises algériennes dotées du système d`intelligence économique, cependant, l`important consiste, dans l'immédiat, à mettre en place une symbiose entre les entreprises et les institutions universitaires. Car, ce qui est essentiel c'est de créer des chaires d'intelligence en économique et de veille stratégique dans les universités algériennes afin d'assurer la formation. Néanmoins, il convient de préciser que la fonction d'intelligence économique est tributaire de la volonté des entreprises*», a, notamment, déclaré hier, Ali Saci, chef de division des études économiques et des statistiques au ministère de l'Industrie, de la PME et de la Promotion des investissements.

S'exprimant lors des assises de l`intelligence économique et de la veille stratégique, organisées par VIP Groupe Communication, et placées sous le patronage du ministre Mohamed Benmeradi, Saci a indiqué que la valeur ajoutée industrielle du produit intérieur brut (PIB) est de l'ordre de 1,3%, en 2009, alors que le secteur industriel agroalimentaire se taille la part du lion, en ce sens, qu`il est le plus important du pays avec une prédominance du secteur privé, soit 50 à 55% du PIB industriel algérien et 30 à 45% de la valeur ajoutée.

Le secteur agroalimentaire est, en effet, le secteur employeur par excellence en Algérie où les potentialités d'exportation sont plus importantes, notamment vers l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique, et, récemment, vers les pays de l'Afrique subsaharienne.

Le problème réside, selon Saci, dans la croissance économique sachant que l`objectif stratégique est d`augmenter la part industrielle du PIB de 10% à l`horizon 2015. Toutefois, le potentiel de relance sera de 5 à 10% en 2015 et de 6% à 7% en 2020, si les conditions actuelles de fonctionnement du secteur industriel perdurent, selon lui.

Pour le représentant de Benmeradi, les grands chantiers de la compétitivité et du développement industriel prônent la mise à niveau des entreprises, l'innovation, la promotion des ressources humaines et les qualifications, ainsi que la promotion et l'encouragement des investissements directs étrangers.

Quant à Fawzi Bensebaâ, professeur en sciences de gestion des universités de Reims et Paris XII Créteil, «*l'intelligence économique est un paradigme prenant en considération des questions clés et où toutes les informations sont collectées de façon légale et n'ayant aucun lien avec l'espionnage*».

Pour gérer un hôtel, il s'agit de savoir quelles sont les normes et les pratiques dans les hôtels à travers le monde, a-t-il souligné.

Il donne, également, l'exemple de l'interaction des entreprises nationales et ayant l'envergure internationale et les opportunités de collecter des informations, à l'instar de Sonatrach et Sonelgaz, afin de savoir quels sont leurs fournisseurs et les autorités de régulation, en Algérie, en Espagne et aux Etats-Unis d'Amérique.

Autrement dit, il faut faire preuve de vigilance, selon lui, ajoutant que «*connaître l'environnement concurrentiel est un préalable pour le succès des organisations, que celles-ci soient des FMN, des PME ou des TPE* (très petites entreprises). *Il s'agit de connaître les forces et les faiblesses des concurrents, la façon dont ils développent leurs ressources. Sinon, il y a risque de ne pas comprendre comment exceller*». **A.A.**

ASSISES RÉGIONALES DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Neuf wilayas du centre du pays au rendez-vous

PAR INES AMROUDE

Les septièmes Assises régionales sur le développement local regrouperont aujourd'hui les représentants de neuf wilayas du centre du pays, en présence d'un membre du Panel des éminentes personnalités africaines, apprend-on dimanche auprès du Conseil national économique et social (Cnes).

Les travaux de ces assises, qui constituent la fin de la deuxième étape de la Concertation nationale sur le développement local et les attentes des populations, lancée en septembre dernier, se dérouleront en présence des chefs de l'exécutif, des élus locaux et des représentants de la société civile des wilayas d'Alger, Blida, Chlef, Tipaza, Aïn-Defla, Boumerdès, Tizi-Ouzou, Médéa et Bouira.

Les assises d'Alger, précédées par six autres rencontres similaires tenues successivement depuis le 13 novembre dernier, visent l'élaboration d'une plateforme de recommandations à même d'adapter les politiques publiques du développement local aux préoccupations et aux attentes citoyennes.

Cette plateforme de recommandations sera ensuite débattue et enrichie par les participants aux Assises nationales, prévues en décembre à Alger au titre de la troisième et dernière étape de la Concertation nationale.

Les assises régionales d'Alger sont la première séquence du processus de la Concertation nationale à laquelle assistera un observateur étranger. Il s'agit de Julienne Donziel, chargée de l'évaluation et du suivi de la mise en œuvre du programme des recommandations dégagées par le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) sur l'Algérie, qui a demandé elle-même à assister à ce processus.

Dirigés par Mohamed Seghir Babès, président du Cnes, les travaux de cette rencontre se dérouleront en quatre ateliers regroupant chacun : un ou plusieurs walis, des élus locaux et des membres de la société civile autour du thème principal de la Concertation nationale : le développement local et les attentes des populations.

Le premier atelier, axé sur la stratégie et aux politiques de développement local, constituera une occasion de proposer des solutions relatives à la gestion des projets industriels, la mise en œuvre des Programmes communaux de développement (PCD) et à l'optimisation des finances locales.

Le deuxième atelier, dont le thème est la réhabilitation des services publics et leur recentrage sur les besoins réels des citoyens, dégagera, pour sa part, des recommandations portant sur l'amélioration des services de l'état civil et de la mise en œuvre des programmes d'aide et de solidarité sociale au niveau local.

Les participants au troisième atelier, axé sur la gouvernance locale, s'attèleront de leur côté à débattre les propositions visant le renforcement des relations wali-élus locaux et wali-administration centrale.

La création d'associations, le financement du mouvement associatif, et la relation de ce mouvement avec les autorités locales constituent les thèmes du 4e et dernier atelier.

Les six autres Assises régionales sur le développement local avaient été organisées respectivement à Ouargla, Béchar, Laghouat, Oran, Annaba et Bordj-Bou-Arreridj.

I. A.

ADRAR

4 unités forestières mises en place prochainement

Le secteur des forêts de la wilaya d'Adrar a bénéficié d'une opération portant mise en place de quatre unités d'intervention forestière à travers le territoire de cette collectivité, selon la Conservation locale des forêts. Inscrite dans le cadre du programme complémentaire de soutien à la relance économique de 2011 pour une enveloppe de 10 millions de dinars, l'opération vise la protection de la faune et de la flore locales. Elle sera accompagnée, selon le même responsable, par la réalisation de logements de fonction pour la stabilité du personnel de ces unités qui seront implantées dans les communes d'Aoulef, dans le Tidikelt, Ougrout `dans le Gourara, Bordj Badji Mokhtar dans le Tanezrouft et Reggane dans le Touat, a signalé le conservateur des forêts. Selon M. Yahi, ces unités, opérationnelles en 2012, devront assurer le contrôle de plus de 40.000 hectares dans ces régions, la protection de la `faune et de la flore, notamment au niveau des zones de Bordj Badji Mokhtar, Timiaouine et Aïn Belbel renfermant, entre autres, des espèces faunistique protégées telles que la gazelle. Ces nouvelles unités, qui généreront plusieurs emplois, viendront s'ajouter aux deux autres réalisées auparavant dans les régions d'Adrar et Timimoune. Elles seront suivies par la mise en place d'autres à travers les différentes daïras de la wilaya, a signalé le Conservateur des forêts. Ces unités auront aussi à organiser des campagnes de sensibilisation sur la protection de la richesse forestière et des opérations de boisement et d'embellissement du cadre de vie des populations locales, a conclu le même responsable.

RELIZANE

90 projets génèrent 4.300 emplois

Un programme de 88 projets de proximité (PPDRI) devant générer 4.300 postes d'emploi est en cours d'exécution à travers la wilaya de Relizane, a indiqué la Conservation des forêts, ajoutant que ces projets incrits dans le cadre du programme du renouveau rural ont été lancés à la mi-octobre dernier, pour une enveloppe de plus de 900 millions de dinars. Plus de 13.500 citoyens de 24 des 38 communes de la wilaya bénéficieront de ces projets, selon la même Conservation qui a précisé que l'accent a été mis sur les zones montagneuses comme Had Chekala, Ramka, Aïn Tarik, Ouldja et Ouled Yaïche.

Ces projets qui contribueront à la diversification des activités économiques et l'amélioration des conditions de vie des habitants des zones rurales, portent sur la plantation de 380 hectares d'oliviers, le renouvellement du couvert végétal, sur une superficie de 1.760 hectares et la plantation de fourrages sur 900 ha et autres travaux.

Près de 500 familles des régions ciblées bénéficieront de ce programme par la création d'unités d'apiculture, de cuniculture et d'aviculture.

La saison écoulée a été marquée par la réalisation d'une centaine de projets de proximité au niveau de 30 communes générant 2.000 emplois.

APS

M'SILA, CHUTE DES PRIX ET BAISSE DE LA DEMANDE

La production de laine en déclin

Depuis quelques années, les éleveurs d'ovins de la wilaya de M'sila accordent de moins en moins d'intérêt à la production de laine en raison de la poursuite de la chute de ses prix et de la contraction de la demande.

PAR MEHDI BOUZIANE

Avec une production annuelle de 25.000 quintaux de laine, essentiellement de couleur blanche se prêtant parfaitement à la production traditionnelle de fils, M'sila se place pourtant parmi les trois premières wilayas productrices de laine dans le pays, indique l'APS.

Le prix de la laine a reculé au cours des deux dernières saisons pour descendre sous le seuil de 400 dinars le kg, soit une baisse de 200 dinars après que son prix eut atteint un "pic" de 1.000 dinars/kg, affirment des éleveurs affiliés à la Chambre de l'agriculture. Jadis partie intégrante du trousseau de la mariée et signe de richesse, le matelas n'est plus confectionné avec cette matière naturelle qu'est la laine.

Ces matelas de laine sont aujourd'hui remplacés par plusieurs produits synthétiques plus légers et moins chers.

Le recul de la demande sur les produits du tissage des couvertures et des tapis traditionnels, tels que le "henbel" et le "haouli" et de certains habillements, surtout féminins, à l'exemple du "louqa", un genre de poncho à base de pure laine, a entraîné un net repli du nombre d'activités liées à ce produit, dont le filage traditionnel, la teinture et, du coup, de la demande sur la laine brut, souligne l'APS. Seul résiste le tissage de la kachabia et du burnous, encore appréciés par les hommes du Hodna, même si la matière première vient d'autres régions, la laine blanche étant peu utilisé dans la fabrication de ces deux habits traditionnels. Approchés par l'APS, des éleveurs préconisent, pour redonner ses lettres de noblesse à ce produit, la prise de "mesures" lors de l'élaboration des stratégies de développement rural et l'ouverture de débouchés pour la commercialisation des produits artisanaux de tissage.

B. M.

TIZI-OUZOU, TRAITEMENT DES REJETS DES HUILERIES

Conformité du système éxigée

Les huileries de la wilaya de Tizi-Ouzou, au nombre de quelque 460 unités, se doivent, pour celles qui n'en disposent pas, de s'équiper d'un système de traitement de leurs rejets ou de procéder, selon le cas, à la mise en conformité du système mis en place, rappelle la direction locale de l'Environnement. Considérant l'impact de l'activité oléicole sur l'environnement en cette période de transformation des récoltes d'olives, le directeur de l'Environnement a indiqué que ces établissements classés (huileries) sont tenus, par les dispositions réglementaires en vigueur, de se doter d'un système de "neutralisation des substances à forte teneur de toxicité contenues dans les margines et les grignons résultant de la trituration des olives, par l'adoption du procédé de lagunage ou de réalisation de bassin de décantation", a expliqué le responsable. Ce système de traitement de ces déchets oléicoles participe, selon M. Kebache Mustapha, d'une *"démarche globale de préservation de l'environnement, notamment les nappes phréatiques des cours d'eau, connus pour avoir été un certain temps le lieu où se déversaient, à l'état brut, ces matériaux"*, a relevé le même directeur.

Pour faire d'une pierre deux coups, ce responsable a suggéré également aux industriels et aux agriculteurs *"d'investir dans la récupération de ces deux matériaux pour des usages rentables, tels que l'utilisation de la margine comme fertilisant des sols ou pour la fabrication des savons, alors que le grignon peut être utilisé comme adjuvant dans l'alimentation du bétail ou comme combustible"*, a assuré M. Kebache.

Il a rappelé que les huileries ne disposant pas d'un système d'épuration ou dont le système n'est pas conforme aux normes *"sont passibles de suspension d'activité jusqu'à leur mise en conformité avec la réglementation, de même que les tenanciers de ces unités de transformation sont tenus, durant toute la campagne oléicole, de fournir un bulletin mensuel de contrôle de leur dispositif pour s'assurer de la fiabilité de celui-ci"*, a insisté le directeur de l'environnemenr.

BOUMERDES, CAMPAGNE AGRICOLE 2011-2012

8.000 ha consacrés à l'emblavement

La surface consacrée à l'emblavement céréalier dans la wilaya de Boumerdès durant cette campagne 2011-2012 est de 8.000 hectares, après avoir connu une extension durant ces trois dernières années de l'ordre de 2.000 ha, a indiqué la Direction des services agricoles (DSA) qui a ajouté que sur cette surface destinée à l'emblavement, près de 4.000 ha sont destinés au blé dur, tandis que 2.500 ha sont cultivés en blé tendre, 900 ha en orge et 350 ha en avoine. Une superficie de 6.100 ha est d'ores et déjà labourée à la faveur de la présente campagne labours-semailles, dont 180 ha d'ensemencés et plus de 1.800 autres traités.

Selon les objectifs fixés par le contrat de performance de la wilaya pour cette filière, la région table sur une récolte prévisionnelle de près de 200.000 quintaux de céréales (toutes espèces confondues), représentant "une hausse notable" comparativement à la campagne agricole écoulée où la wilaya n'avait engrangé que quelque 150.000 qx de céréales, rappelle la même Direction des services agricoles. Cette production sera répartie à raison de 99.000 qx pour le blé dur, 75.000 pour le blé tendre, 19.000 pour l'orge et 6.000 pour l'avoine, selon les prévisions du contrat de performance agricole de la wilaya. S'agissant du financement des activités agricoles, la même source fait état d'un total de 40 agriculteurs locaux qui ont bénéficié, à ce jour, d'un montant de près de 23 millions de dinars au titre du crédit "Rfig", sachant que l'opération se poursuit toujours au profit d'autres paysans de la wilaya.

APS

SKIKDA, ENTREPRISE NATIONALE ENAMARBRE

Moyens d'exploitation insuffisants

Actuellement, le gisement de la carrière de marbre de Filfila, dans la wilaya de Skikda, est exploité à hauteur de 20%, a indiqué un ingénieur de l'Entreprise nationale des marbres (Enamarbre), Aïssa Laouar.

Cette "limitation" est due aux moyens insuffisants mis en place dans cette carrière et à l'endommagement partiel de l'usine de transformation à la suite de l'explosion survenue le 19 janvier 2004 au niveau du complexe de liquéfaction GNL de Skikda, a précisé M. Laouar à l'APS.

Intervenant au cours d'une journée d'étude sur le marbre, organisée dimanche dernier en marge du 4e Salon national du marbre, M. Laouar a relevé, toutefois, que la région de Filfila renferme un important gisement de marbre blanc et gris d'une "grande qualité".

Qualifiant de "véritable trésor" le marbre de Filfila, il a estimé que sa qualité *"dépasse celle des marbres italiens et turcs"* et rappelé que les gisements de cette région avaient été exploités par les Romains en raison de la haute qualité de ce marbre utilisé pour l'ornement des palais de l'empire.

Filfila recèle 70% des réserves nationales de marbre, a ajouté le même cadre à l'APS, soulignant que cette roche métamorphique orne aujourd'hui des demeures et des équipements publics dans la majorité des villes algériennes.

M. Laouar a ajouté que le gisement de Filfila pourra être exploité durant "110 ans encore".

Quant à M. Abdelaziz Sebough, de la Chambre de l'artisanat et métiers de Skikda, il a estimé, de son côté, que le système d'exploitation du gisement de Filfila "obéit aux normes de développement durable tout en étant efficace" qui a souligné que les 260 artisans marbriers de la wilaya de Skikda bénéficient de divers programmes de formation et de requalification.

B. M.

ANNABA, SOUTIEN À L'EMPLOI DES JEUNES

Les banques financent 540 projets

Pas moins de 540 projets de création de micro-entreprises dans le cadre du dispositif de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) ont bénéficié, depuis le début de l'année à Annaba, d'un accord bancaire de financement, a indiqué la Direction locale de cet organisme.

Ce nombre représente près de la moitié des dossiers d'investissement approuvés par le comité de validation, a précisé la même source qui a fait état de la réception, depuis janvier dernier, de plus de 7.000 demandes de création de micro-entreprises, contre 600 seulement durant l'exercice 2010.

Ce "net regain d'intérêt" pour le dispositif de l'ANSEJ est le résultat des récentes mesures prises par l'Etat en vue de promouvoir la création d'emplois en faveur des jeunes chômeurs diplômés.

Le traitement de ce nombre important de dossiers a nécessité une *"augmentation de la cadence de travail au sein des structures de l'agence, notamment celles chargées de l'accompagnement des porteurs de projets"*, a soutenu la même Direction.

Les demandes d'investissement concernent un éventail d'activités allant des services, au BTPH (bâtiment-travaux publics-hydraulique) et à l'artisanat, a indiqué la direction de l'ANSEJ où l'on prévoit la création de pas moins de 5.500 nouveaux postes de travail à la faveur de l'exécution d'une grande partie de ces projets.

La Direction de l'ANSEJ de la wilaya de Annaba s'attend encore à la réception d'autres dossiers d'investissement émanant de jeunes sans emploi compte tenu de l'impact grandissant des mesures de facilitation accordées aux concernés pour la création de leurs propres activités.

APS

TAGHIT

Création d'un parc national

Le parc national de Taghit (Béchar), projet relevant du secteur des Forêts et destiné à la protection de l'environnement et de la biodiversité de la vallée de la Saoura, sera créé au cours du premier semestre de 2012, a-t-on appris auprès de la Conservation locale des forêts de la wilaya de Béchar.

Ce projet environnemental, qui a nécessité plusieurs années pour son élaboration par le secteur des forêts et le mouvement associatif local activant dans le domaine de la protection de l'environnement, permettra la protection et la surveillance de la faune et de la flore de cette vallée et ce, sur une superficie de 85.000 hectares extensible à 200.000 ha.

La création de ce parc national, constitue un outil important dans la prise en charge et la protection de la biodiversité d'une région allant de Béni-Ounif à Abadla, en passant par celle de Taghit.

Cette région se distingue également par la présence de différents sites archéologiques, historiques et naturels d'une grande importance pour l'étude de l'évolution de l'histoire de l'humanité, à l'exemple des stations de gravures rupestres de Marhouma à Béni-Abbès et Taghit, ainsi que de nombreuses palmeraies millénaires et autres curiosités naturelles.

APS

ORAN

Clôture des journées portes ouvertes sur l'artisanat

Deux artisans handicapés (un cordonnier et un bijoutier), deux maîtres artisans et deux détenus ont été honorés pour leurs œuvres, lors de la cérémonie de clôture des journées portes ouvertes sur le secteur de l'artisanat, jeudi dernier à Oran. Les deux détenus ont été primés pour avoir satisfait au concours organisé dans les établissements pénitentiaires, par la Chambre des arts et des métiers d'Oran. Les maîtres artisans ont été honorés pour leur savoir-faire et leur créativité dans des métiers tels que la bijouterie, la maroquinerie, la vannerie, la broderie, la poterie, la céramique, le dessin sur verre et tissu, la tapisserie, que reproduisent avec passion leurs apprentis artisans.

Un défilé de mode sur le vêtement traditionnel pour enfants a été organisé à la faveur de cette cérémonie, marquée par l'installation officielle du nouveau président de la Chambre des arts et des métiers d'Oran, M. Farhat Boukhari, élu le 10 novembre dernier.

La Chambre de l'artisanat et des métiers d'Oran a organisé, en collaboration avec le centre de convention Mohamed-Benahmed d'Oran, une exposition sur l'artisanat à l'occasion de l'assemblée exécutive du Conseil mondial de l'énergie. Selon le Directeur de la Chambre des arts et des métiers d'Oran, M. Sid Ahmed Belaïdouni, des ventes importantes de produits d'arts ont été réalisés à cette occasion, au grand bonheur des artisans.

APS

MOSTAGANEM

Agglomérations de la Dahra raccordées au barrage Kramis

Une enveloppe de plus de 295 millions de dinars est consacrée au raccordement des agglomérations de la Dahra (est de la wilaya de Mostaganem) au barrage de Kramis implanté dans la commune de Achaâcha, selon la Direction de l'hydraulique. Ce raccordement, qui nécessite 28 opérations, permettra d'alimenter 50 douars de la région, soit 35.000 habitants en eau potable à partir du barrage de Kramis. Pour atteindre cet objectif, il a été programmé la pose d'environ 125.000 mètres linéaires de canalisations de différents calibres. Les entreprises chargées de la réalisation de ce projet ont été choisies et les travaux seront entamés dans les prochains jours pour un délai de deux à cinq mois au maximum. Une fois ce raccordement réalisé, le ratio par habitant en eau potable dépassera les 150 litres par jour en H 24, contre une moyenne d'un jour sur cinq, selon la Direction de l'hydraulique. La capacité de stockage globale du barrage de Kramis est estimée à 45 millions de mètres cubes et dispose actuellement de 27 millions de m3.

APS

MIDI LIBRE
N° 1431 | Lundi 28 novembre 2011

YÉMEN

Présidentielle anticipée

Des élections présidentielles anticipées se tiendront au Yémen le 21 février 2012 en application d'un accord prévoyant le départ du président Ali Abdallah Saleh, a annoncé un décret officiel publié samedi.

Le décret est signé par le vice-président Abd Rabbo Mansour Hadi, auquel le président Saleh a transmis le pouvoir.

La présidentielle était initialement prévue en 2013.

La date du 21 février 2012 coïncide avec la fin de la période de transition de 90 jours qui a commencé à la signature à Ryadh le 23 novembre par M. Saleh du plan élaboré par les pays du Golfe, après plus de 10 mois d'un mouvement de contestation populaire. Aux termes de l'accord, M. Saleh a remis le pouvoir pour une période intérimaire à son vice-président, Abd Rabbo Mansour Hadi, un homme de consensus, en échange de l'immunité pour lui-même et pour ses proches. Son fils aîné et ses proches contrôlent les principaux organes de la sécurité au Yémen. M. Hadi devra procéder à la formation d'un gouvernement d'union avec l'opposition, qui sera chargé de superviser un dialogue national et d'élaborer une nouvelle Constitution.

L'opposition yéménite a annoncé samedi avoir choisi le chef de sa coalition, Mohammed Basindawa, comme candidat au poste de Premier ministre pour la période intérimaire.

M. Saleh reste président à titre honorifique pendant une période de 90 jours, au cours de laquelle il ne peut pas contester les décisions de son successeur. Conformément à l'accord, M. Hadi sera le seul candidat à la présidentielle anticipée et son mandat intérimaire sera de deux ans. Des élections législatives et présidentielle seront ensuite organisées.

L'accord de passation du pouvoir a été accepté par les forces armées dissidentes dirigées par le général Ali Mohsen al-Ahmar, mais il reste contesté par les jeunes de l'opposition qui campent depuis neuf mois à Sanaa et qui refusent l'immunité accordée à Saleh, exigeant qu'il soit jugé pour le "sang versé par les martyrs" des manifestations.

APS

LÉGISLATIVES AU MAROC

Vers un gouvernement de coalition

Le prochain gouvernement marocain, issu des élections législatives anticipées de vendredi, sera composé d'une coalition de partis, d'après les résultats provisoires officiels annoncés par le ministre de l'Intérieur, Taïb Cherkaoui.

Selon les chiffres, rendus publics samedi, aucune formation politique n'a obtenu de majorité suffisante pour diriger l'exécutif qui sera nommé par le roi Mohammed VI.

La nouvelle Constitution, adoptée le 1er juillet dernier, stipule que le prochain chef du gouvernement sera issu du parti vainqueur aux élections législatives, rappelle-t-on.

Le Parti justice et développement (PJD, islamiste modéré), arrivé en tête avec 80 sièges des 305 à pourvoir, n'a pas obtenu de majorité absolue lui permettant de gouverner sans le soutien des autres partis, notamment ceux ayant réussi à élire "quelques" députés à l'image du Parti de l'Istiqlal, grand perdant de ces élections.

Ce dernier, dont le secrétaire général dirige le gouvernement sortant, n'a en effet obtenu que 45 sièges à la Chambre des représentants (chambre basse).

N'ayant aucune expérience de la gouvernance, le PJD, principale formation d'opposition parlementaire avec 46 membres, sera contraint de négocier avec les autres formations pour obtenir une majorité capable de gouverner un pays en proie à une multitude de problèmes, notamment le chômage qui a atteint 9,1% de la population active, selon des chiffres officielles.

Le pays est également confronté au fléau de l'analphabétisme qui touche 32% de la population, à différents problèmes sociaux, tels que la précarité dans le logement en plus des difficultés dans les secteurs de la santé publique et de la sécurité sociale, alors que le pays enregistre une baisse dans les fréquentations touristiques, principales ressources du royaume.

Même s'il a annoncé, à maintes reprises, qu'il était décidé à mener des tractations pour la formation d'un gouvernement de coalition, le PJD n'est pas sûr d'avoir des interlocuteurs à même d'accepter de former avec lui le prochain exécutif, notamment le Parti authenticité et modernité (PAM, 33 sièges) connu pour être un "anti-islamiste".

Par ailleurs, les observateurs s'interrogent sur la réaction des autres partis qui ont gagné des sièges pour la prochaine législature.

Ceux-ci n'ont pas, en effet, affiché clairement leur volonté de gouverner avec un parti islamiste. Il s'agit du Rassemblement national des indépendants (RNI), arrivé troisième avec 38 sièges et autour duquel s'est formée une coalition de huit partis dénommée "la Coalition pour la démocratie" pour "faire front" au PJD.

Le dirigeant du RNI, Salaheddine Mezouar, actuel ministre de l'Economie et des Finances était donné, avant la tenue de ses élections, comme probable futur chef du gouvernement, selon plusieurs observateurs politiques. Ils estiment que la tâche ne sera pas facile pour Abdelillah Benkirane, secrétaire général du PJD de former un gouvernement, notamment dans la désignation des postes-clé au sein de l'exécutif.

La nouvelle loi fondamentale élargit, peu ou prou, le rôle du chef du gouvernement mais elle préserve la prééminence du souverain sur la vie politique. Ainsi, le roi, sur proposition du chef de gouvernement et à l'initiative des ministres concernés, "*exerce le pouvoir de nomination, en Conseil de ministres, dans certaines hautes fonctions publiques, telles celles de wali, gouverneur, ambassadeur".*

Il exerce également son pouvoir de nomination des responsables des administrations de la sécurité intérieure et des institutions nationales stratégiques, "*étant entendu que la nomination à des postes militaires demeure de la compétence exclusive et régalienne du roi, chef suprême, chef d'état-major, général des Forces armées royales".*

APS

EGYPTE

La mobilisation se poursuit place Tahrir

Des affrontements ont à nouveau éclaté, samedi, dans le centre du Caire entre la police et des manifestants exigeant des militaires qu'ils renoncent immédiatement au pouvoir en Egypte.

Ces incidents menacent un peu plus le déroulement des élections législatives devant se tenir aujourd'hui lundi.

Un manifestant de 21 ans, Ahmed Sayed, est mort après avoir été percuté par un véhicule de la sûreté de l'Etat lors de ces heurts près de la place Tahrir. Il s'agit du premier décès dans les rangs des manifestants depuis la conclusion jeudi d'une trêve avec les forces de l'ordre après quasiment une semaine de violences fatales à 41 personnes dans l'ensemble de l'Egypte.

Les manifestants ont mis cette trêve à profit pour organiser un sit-in près du siège du gouvernement afin de protester contre la nomination vendredi par l'armée de Kamal Ganzouri au poste de Premier ministre. Ce dernier, âgé de 78 ans, est un vétéran de la scène politique égyptienne et il a déjà dirigé un gouvernement de 1996 à 1999 sous la présidence d'Hosni Moubarak, qu'un soulèvement populaire a chassé du pouvoir le 11 février.

Kamal Ganzouri est chargé de former un gouvernement de "salut national" susceptible de répondre aux aspirations des manifestants, qui réclament une accélération du transfert du pouvoir aux civils.

Parallèlement, le Conseil suprême des forces armées (CSFA), qui s'est chargé de conduire la période de transition après le renversement d'Hosni Moubarak, a rencontré séparément deux candidats probables à la future élection présidentielle, Mohamed ElBaradeï et Amr Moussa, a-t-on appris de source militaire.

Dans un communiqué publié par ses services, Mohamed El Baradeï dit avoir noué des contacts avec toutes les parties concernées pour "*obtenir la mise en* œuvre *de toutes les revendications de la révolution"*. Selon ce communiqué, il a rencontré le maréchal Tantaoui ainsi que le chef d'état-major de l'armée, Sami Enan, pour discuter de ces revendications mais aucun accord n'a pu être conclu.

Certains groupes de manifestants désignent Mohamed ElBaradeï comme leur choix privilégié pour prendre la tête d'un gouvernement civil chargé de superviser la transition à la place des militaires du CSFA.

Les manifestants de la place Tahrir considèrent Kamal Ganzouri comme une résurgence de l'ancien régime. Ils voient dans sa nomination le signe que les militaires ne sont pas prêts à renoncer au pouvoir. Les émeutes de la semaine écoulée menacent le déroulement des élections législatives, dont la première phase, étalée sur deux jours, débute aujourd'hui notamment au Caire et à Alexandrie. Le processus électoral sera achevé en janvier.

Les manifestants de la place Tahrir jugent que des élections sont sans valeur tant que gouverne l'armée. Ils ont obtenu une concession des militaires, qui ont accepté d'avancer la date de l'élection présidentielle, censée parachever le processus de transition. Celle-ci aura lieu au plus tard fin juin 2012.

MIDI ÉCONOMIE

MIDI LIBRE N°1431 - Lundi 27 novembre 2011

Le nucléaire reste un avantage compétitif pour l'industrie

Page 14

LIÉ DIRECTEMENT AU POUVOIR D'ACHAT

Le rythme d'inflation toujours en hausse

Page 12

Desertec : Le Maroc prend les devants

Page 13

- 30.000 tonnes de dattes algériennes prévues à l'exportation
- Céréales : L'Algérie importera pour 2,75 Mds de dollars en 2011
- Rouiba Eclairage produira 400.000 panneaux solaires en 2013

Page 13

L'espérance de vie des Africains s'allonge, mais ils sont confrontés à un avenir incertain

Page 13

ÉCONOMIE

LIÉ DIRECTEMENT AU POUVOIR D'ACHAT

Le rythme d'inflation toujours en hausse

Le rythme d'inflation annuel était de 4,2% en octobre contre 4% en septembre, 3,8% en août et 3,6% en juillet. Il poursuit donc sa tendance haussière, selon l'Office national des statistiques (ONS), et se répercute directement sur le pouvoir d'achat des Algériens.

PAR TASSAÂDITE LEFKIR

Selon l'ONS, le rythme d'inflation annuel a connu une tendance baissière, passant de 3,9 % à 3,6 % en juin 2011 contre 3,9% en 2010 et 5,7% en 2009. Les spécialistes recommandent, pour une appréciation correcte, *«d'éclater cet indice en reliant le mode d'accumulation, la répartition des revenus et le modèle de consommation par couches sociales»*.

Etant directement liées, les spécialistes précisent que *«le pouvoir d'achat et l'inflation doivent tenir compte de la structure et des particularités de l'économie à laquelle ils sont appliqués, des aspects de structures de l'économie internationale, de l'économie interne résultant de l'option de la stratégie de développement économique, des schémas de consommation générés en son sein pour des raisons historiques, d'influences socioculturelles et aux composantes des différentes forces sociales pour s'approprier une fraction du revenu national»*. Pour les petites bourses, voir même la classe moyenne, le constat est doublement amer. En l'absence de mécanismes de régulation et de contrôle, les prix des produits de large consommation connaissent, notamment à la veille de chaque occasion de fête ou de rentrée sociale, des augmentations vertigineuses. Pour la majorité des ménages, l'inflation pour les produits de première nécessité depuis fin 2007 à nos jours est de retour en Algérie.

La hausse des prix importante est considérée comme une des raisons les plus directes du malaise social. L'indice des prix à la consommation a enregistré en octobre dernier, selon l'ONS, une hausse de 0,9% par rapport au mois de septembre, soit un taux supérieur à celui relevé le même mois (octobre) de l'année écoulée (0,5%). Cette hausse de l'indice des prix en octobre est essentiellement le fait des produits alimentaires dont les prix ont augmenté de 1,5% contre une baisse de 2,1% en septembre, résultat d'une hausse de 3,13% des prix des produits agricoles frais, selon l'Office.

L'augmentation qu'ont connue les produits agricoles frais est le résultat des hausses relativement importantes des prix des fruits. Ils ont augmenté de plus de 18,8% et la pomme de terre de près de 9,6%. D'autres produits ont également connu des hausses, mais de moindre degré, il s'agit essentiellement des œufs (5,5%), la viande de poulet (4,8%), ainsi que la viande de mouton avec 1,1%.

La hausse de 0,25 % enregistrée pour les produits alimentaires industriels est due à une augmentation des prix de l'ensemble des produits du groupe. Il s'agit notamment des café-thé et infusion (+2,59%), les sucres et produits sucrés (+2,1%) et les huiles et graisses (+0,4%). En revanche, les prix des produits manufacturés sont en hausse de 0,12% et ceux des services de 0,59% durant le mois d'octobre écoulé.

Plusieurs raisons à l'inflation

Les raisons de cette inflation sont multiples. Selon les analyses faites par le Professeur Abderrahmane Mebtoul, expert International en management stratégique, plusieurs raisons sont derrière l'inflation. D'abord «La non-proportionnalité entre la dépense publique et les impacts économiques et sociaux : 200 milliards de dollars annoncés entre 2004/2009, (pas de bilan à ce jour) et 286 milliards de dollars (Mds) entre 2010/2014 dont 130 Mds de restes à réaliser des projets de 2004//2009 pour un taux de croissance ne dépassant pas 2/3 % moyenne 2004/2010 (donc 480 milliards de dollars soit presque le programme de relance US et chinois) alors qu'il aurait dû dépasser 10% fonction de l'importance de la dépense publique. Cela a évidemment un impact autant sur le taux d'inflation que sur le taux de chômage réel qui est largement supérieur au taux officiel», explique t-il.

Dans ce sens, une récente étude de l'OCDE montre clairement, parmi certains pays du pourtour méditerranéen, que l'Algérie dépense deux fois plus pour deux fois moins de résultats. «Projets mal ciblés, les infrastructures ne constituant qu'un moyen, une gouvernance mitigée, l'entreprise et le savoir dévalorisés, mauvaise gestion et surtout la corruption qui s'est socialisée», est il mentionné dans le rapport de l'OCDE.

La deuxième raison qui manœuvre l'inflation selon M. Mebtoul, liée à la première, «est la faiblesse d'une politique salariale cohérente privilégiant les créateurs de valeur ajoutée, le travail et l'intelligence au profit d'emplois de rente, ce qui fait que la productivité globale est une des plus faibles au niveau de la région méditerranéenne. Le ratio masse salariale sur le PIB pour 2009/2010 est inférieur à 20% contre plus de 45% à la fin des années 1976/1980 contre une moyenne mondiale supérieure à 60%. Ils démontrent que les augmentations de salaires pour les secteurs à valeur ajoutée (inclus la santé et l'enseignement dont le professeur d'université perçoit la moitié du salaire du député et du sénateur) ne sont pas la cause essentielle de l'inflation mais que celle-ci réside plus dans les emplois improductifs». La troisième raison «est l'extension de la sphère informelle qui contrôle 65% des circuits des produits de première nécessité, quatre segments celui des fruits et légumes, de la viande rouge et blanche ; du poisson et du textile /cuir, ce dernier à travers les importations de valises avec plus de 40% de la masse monétaire en circulation, où plus de 80% des transactions se font en cash alors que la base de l'économie moderne repose sur le contrat et le crédit, entrainant une évasion fiscale estimé à plus de 3 milliards de dollars US dans le commerce», développe l'expert.

Pour ce qui est des biens manufacturés, ils ont également augmenté de 5,46% en octobre 2011 par rapport au même mois de l'année dernière, ainsi que les services avec une hausse de 3,66%, indique l'ONS. D'autre part, les prix à la consommation durant les dix premiers mois de 2011 ont augmenté de 4,42%. Toutes les catégories de produits sont en hausse : 4,36% pour les biens alimentaires dont 4,79% pour les produits agricoles frais et 4% pour les produits alimentaires industriels.

Les biens manufacturés ont également enregistré une hausse de plus de 5% durant les dix premiers mois de 2011 par rapport à la même période en 2010, ainsi que les services avec 3,22%, précise l'office. En 2010, le taux d'inflation s'était établi à 3,9%, 5,7% en 2009, contre une prévision de 4% pour la fin 2011 et 4% prévu par le projet de loi de finances 2012.

T. L

L'espérance de vie des Africains s'allonge, mais ils sont confrontés à un avenir incertain

La population africaine est vieillissante, tout comme celle du reste du monde, mais les gouvernements du continent sont mal équipés pour s'occuper du nombre croissant de personnes âgées. C'est la principale conclusion d'un nouveau rapport de la Banque africaine de développement (BAD).

Le pourcentage des personnes âgées de plus de 65 ans en Afrique est passé de 3,3 pour cent en 2000 à 3,6 pour cent en 2010. Et c'est un phénomène de long terme. L'espérance de vie n'a cessé de s'allonger au cours des 40 dernières années. La tendance va s'accélérer dans les prochaines années.

Les personnes âgées pourraient représenter 4,5 pour cent de la population du continent d'ici 2030, et près de 10 pour cent à l'horizon 2050. Dans certains pays, la proportion de personnes âgées sera, en 2030 et 2050, proche de celle des pays industrialisés.

Dans certains pays africains, ce futur est déjà là, avec des pourcentages de personnes âgées beaucoup plus élevés que la moyenne continentale. La proportion des personnes de plus de 65 ans est de 7,3 pour cent en Tunisie, de 6,9 pour cent à Maurice. Dans ces deux pays, la population des personnes âgées a presque doublé au cours des 20 dernières années, et d'autres pays comme le Botswana, l'Afrique du Sud et la Libye ont suivi un schéma similaire.

Les statistiques présentées dans le rapport vont à l'encontre de nombreuses idées généralement en cours dans le monde occidental, qui considèrent l'Afrique comme un continent où l'espérance de vie est courte. L'espérance de vie sur le continent est encore plus faible que dans les pays développés, mais elle est en augmentation. Ce qu'il convient de relever.

En Afrique, l'espérance de vie à la naissance était de 52,7 ans en 1990, mais a atteint 56 ans en 2010. Les pays à revenu intermédiaire d'Afrique, tels que Maurice, l'Afrique du Sud, l'Egypte, le Maroc et la Tunisie, ont enregistré les plus fortes augmentations du nombre de personnes âgées. D'autres pays, comme la Libye, le Botswana, le Zimbabwe et Djibouti, ont également connu une croissance rapide du nombre de personnes âgées.

Cependant, contrairement à de nombreux pays développés, les nations africaines ne sont en général pas particulièrement bien équipées pour faire face à l'augmentation du nombre de personnes âgées.

Les principales préoccupations concernent les prestations de santé et les retraites

Dans une grande partie de l'Afrique, les gouvernements dépensent beaucoup moins d'argent sur les soins de santé que dans la plupart des pays développés. En 2005, 48 des 54 pays africains ont consacré en moyenne moins de 26 dollars EU par habitant aux soins de santé. En revanche, les Africains ont tendance à régler directement leurs factures d'hôpital et de consultations médicales ; la même année, les ménages en Afrique ont dépensé plus de 58 dollars EU par habitant.

Cependant, l'argent se fait parfois rare. Le rapport de la BAD cite une étude effectuée sur 15 pays africains, où de nombreuses personnes parmi les plus démunies ont dû emprunter ou vendre des biens pour payer des soins de santé.

La détérioration des modes traditionnels de soutien familial en Afrique complique encore plus la situation, en raison de l'urbanisation croissante et - dans certains pays africains - des effets du VIH-Sida. En Afrique, beaucoup de personnes âgées sont accablées par le fardeau de la garde des enfants, dont les parents ont été emportés par le VIH-Sida. Le rapport cite des statistiques de l'UNICEF selon lesquelles plus de 50 pour cent des orphelins en Afrique vivent avec leurs grands-parents, dont un grand nombre ont des revenus limités et précaires. Le problème des soins de santé est aigu, en raison des conditions chroniques à long terme associées à l'âge, comme les maladies cardiaques, le cancer, les troubles respiratoires et la démence sénile. Il est vrai que ces problèmes sont le lot des personnes âgées à travers le monde entier. Le rapport suggère toutefois qu'ils vont gagner en gravité plus rapidement dans les pays en développement, où le système est moins capable que dans le monde développé de les prendre en charge.

Ils ne sont pas nombreux les Africains âgés pouvant compter sur une pension de retraite, même modique. Le rapport indique : « Les régimes de retraite contributifs couvrent très peu de personnes, en raison du caractère informel de la plupart des emplois et des sources de revenus. La plupart des entreprises sont à prédominance rurale, et une grande partie de la population travaille en dehors de la sécurité qu'offre le secteur formel salarial.»

En outre, note le rapport, les gouvernements africains ont tendance à ne pas prêter une grande attention à la question du vieillissement de la population. L'attention a été détournée, dit-il, par d'autres problèmes démographiques plus urgents et plus pressants. Ces problèmes comprennent la rapidité de la croissance démographique, se traduisant par un nombre élevé de jeunes et de chômage dans ces tranches d'âge, ainsi que les taux importants de mortalité infantile et maternelle, et la croissance de la population urbaine.

Les jeunes se font plus entendre et voir que les personnes âgées. En outre, les gouvernements leur accordent probablement plus d'attention, par crainte des troubles sociaux et politiques.

Pour autant, le rapport recommande que les gouvernements incorporent la question du vieillissement dans leur planification - en adaptant leurs crédits budgétaires nationaux, en stimulant les régimes de retraite et de protection sociale, en ciblant les soins de santé, et en soutenant les systèmes de protection communautaire et familiale.

Desertec : Le Maroc prend les devants

La Banque mondiale (BM) a approuvé le 17 novembre dernier des prêts d'un montant de 297 millions de dollars destinés à aider le Maroc à financer le projet de centrale solaire à concentration de Ouarzazate. Il s'agit d'une avancée historique, selon la BM, vers la réalisation d'une des premières centrales nord-africaines à grande échelle de ce type visant à exploiter les vastes ressources en énergie solaire de la région.

Cette décision du Conseil des administrateurs de la Banque mondiale *«va permettre au Maroc de montrer la voie en réalisant le premier projet du plan de développement à faible intensité en carbone dans le cadre de l'ambitieux programme de développement des centrales solaires à concentration (CSP) au Moyen-Orient et en Afrique du Nord»*, selon un communiqué de la BM. La Banque internationale pour la reconstruction et le développement, branche du Groupe de la Banque mondiale qui octroie des prêts aux gouvernements des pays en développement, accordera un prêt de 200 millions de dollars, tandis que le Fonds pour les technologies propres fournira un prêt de 97 millions de dollars. Pour sa parts, l'Algérie négocie actuellement la conclusion d'une convention avec la société Desertec qui va fixer les conditions de développement de ce méga projet, a déclaré mardi à Oran le PDG de Sonelgaz, Noureddine Boutarfa.

«Nous sommes en discussion avec la société Desertec pour la mise en place d'une convention qui va fixer les axes d'études communes favorisant l'émergence du renouvelable», avait déclaré le PDG de Sonelgaz, lors d'un point de presse animé, à Oran la semaine dernière, conjointement avec Pierre Gadonneix, président du Conseil mondial de l'énergie.

M. Boutarfa a précisé que Desertec est un projet de promotion des énergies alternatives, réfutant qu'il soit conçu au départ comme un projet commercial. «'Nous sommes très loin de la conception de Desertec comme étant un projet commercial. Desertec est un projet de promotion et de soutien au développement des énergies renouvelables», a indiqué le dirigeant de Sonelgaz, dont le groupe est chargé par les autorités algériennes de la mise en œuvre du programme des énergies renouvelables.

Ce projet de long terme, nécessitant beaucoup de temps pour être maturé, va aider à trouver des opérateurs qui vont le mettre en œuvre, précise M. Boutarfa. D'un coût total de 400 milliards d'euros, le projet ambitionne de couvrir à l'orée de 2050 les besoins en électricité du Proche-Orient, et de l'Afrique du nord ainsi que la fourniture de 15% de la consommation de l'Europe.

Le Projet Desertec repose sur le principe que chaque km2 de désert reçoit annuellement une énergie solaire équivalent à 1,5 million de barils de pétrole. A l'échelle planétaire, cela équivaudrait à alimenter, à partir de centrales thermiques, tous les pays du monde en énergie propre et inépuisable.

Avec une capacité de 500 MW, le complexe solaire de Ouarzazate, premier site du programme, sera l'une des plus grandes centrales CSP du monde. Ce sera une étape importante pour la réalisation du Plan national marocain qui prévoit le déploiement d'une capacité de production d'énergie solaire de 2 000 MW d'ici 2020.

La Banque mondiale appuie le Plan national d'énergie solaire du Maroc depuis son lancement en 2009 ; elle consent aujourd'hui ce prêt important pour cofinancer le développement et la construction de la première phase du projet de centrale à capteurs cylindro-paraboliques de Ouarzazate, dans le cadre d'un partenariat public-privé entre l'Agence marocaine d'énergie solaire (MASEN) et un partenaire privé. La phase 1 de la centrale de Ouarzazate concerne une première tranche de 160 MW qui permettra au Maroc de faire l'économie de 240 000 tonnes équivalent CO2 par an.

Le projet de Ouarzazate contribuera également à réaliser les objectifs du Maroc en matière de sécurité énergétique, de création d'emplois et d'exportation d'énergie. Leader de l'énergie propre dans la région.

«La première phase du projet de Ouarzazate est décisive pour le succès du programme solaire marocain», a indiqué Mustapha Bakkoury, Président du MASEN. *«Tout en répondant à des préoccupations énergétiques et environnementales, elle représente une opportunité unique de croissance verte, de création d'emplois verts et d'amélioration de l'intégration du marché régional. Elle ouvrira la voie d'une concrétisation positive des initiatives régionales partageant la même vision (Plan solaire méditerranéen, Initiative industrielle Desertec, Medgrid, Initiative en faveur du monde arabe de la Banque mondiale). L'appui apporté par des institutions financières internationales telles que la Banque mondiale, par le biais d'une aide au développement mais aussi d'une aide spécifique à la lutte contre le changement climatique, est essentiel pour assurer la viabilité économique du dispositif global »*, a ajouté M. Bakkoury. Le prêt accordé au projet de Ouarzazate se place dans le droit fil de l'engagement de la Banque mondiale d'intensifier les financements qui aident les pays en développement à lutter contre le changement climatique et à emprunter la voie d'un développement à faible taux d'émission, selon le communiqué de la BM. Le portefeuille d'énergie renouvelable du Groupe de la Banque mondiale est passé d'un montant total de 3,1 milliards de dollars pour les exercices 2008-2009 à 4,9 milliards de dollars en 2010-2011. Compte tenu de l'extension du portefeuille global de l'énergie sur la même période, la part de l'énergie renouvelable est passée de 20 à 23 %.

30.000 tonnes de dattes algériennes prévues à l'exportation

Trente mille (30.000) tonnes de dattes algériennes devront être exportées à l'issue de la présente saison agricole, a indiqué samedi le président de l'association des exportateurs de dattes de Biskra, M. Youcef Ghamri. Les quantités exportées connaîtront une augmentation d'environ 7.000 tonnes par rapport à la saison écoulée, précise M. Ghamri qui ajoute que cette évolution reflète les efforts fournis en commun par les opérateurs nationaux en vue de promouvoir ce produit à l'étranger.

La maire de la circonscription d'Islington, au nord de Londres (Grande-Bretagne), Mme Mouna Hamitouche, d'origine algérienne, présente au 1er Salon international des dattes et du tourisme oasien de Biskra, a invité, de son côté, les producteurs de la région à venir exposer leurs dattes dans la capitale anglaise.

Le président de l'association des producteurs de dattes de Biskra, M. Khaled Laadjal, a affirmé, pour sa part, *«l'entière disposition des phoeniciculteurs locaux à contribuer aux efforts de promotion des exportations des dattes algériennes»*, d'autant plus, a-t-il ajouté, que l'actuelle récolte "s'annonce exceptionnelle".

La production prévisionnelle de dattes, dans la wilaya de Biskra, devra atteindre cette saison 2,8 millions de quintaux, dont 1,7 million de la variété Deglet-nour qui reste la plus appréciée sur les marchés internationaux.

Céréales : L'Algérie importera pour 2,75 Mds de dollars en 2011

Les importations de l'Algérie en céréales pourraient atteindre 2,75 milliards de dollars fin 2011, a indiqué jeudi le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Rachid Benaissa.

Intervenant lors d'une séance du Conseil de la Nation consacrée aux questions orales, le ministre a précisé que les importations de blé ont connu une hausse par rapport à 2009 et 2010, atteignant 2,2 milliards de dollars à la fin septembre.

Le facture des importations a augmenté de 135,9 % durant les dix premiers mois de 2011 pour passer à 2,42 milliards de dollars contre 1,02 milliards de dollars durant la même période de 2010, indiquent les dernières données de l'Office national des statistiques (ONS). M. Benaissa a imputé cette hausse à l'augmentation des prix à l'échelle internationale et au souci des pouvoirs publics de garantir la disponibilité de ces produits au niveau national. Le ministre a, dans ce contexte, précisé que le gouvernement avait décidé, en 2011, d'élever à 30 le taux de disponibilité du blé et de l'orge sur le marché local.

Bien que les importations aient augmenté cette année, elles n'ont tout de même pas atteint le montant de 2008, estimé à 3,4 milliards de dollars, et ce, grâce à une amélioration progressive de la production nationale et une meilleure régulation du marché, a-t-il souligné.

Le ministre a, par ailleurs, indiqué que le production nationale de céréales est estimée à 42 millions de quintaux en 2011 contre 45,6 millions en 2010 et 61,2 millions en 2009, précisant que la rendement à l'hectare a connu une amélioration durant la dernière décennie en passant de 11 quintaux à l'hectare à 17 quintaux.

Rouiba Eclairage produira 400.000 panneaux solaires en 2013

L'entreprise publique compte fabriquer 400.000 panneaux photovoltaïques de haute qualité avec l'entrée en production, en 2013, de sa nouvelle usine. L'entreprise, une des filiales du groupe Sonelgaz, permettra de produire 116 mégawatts d'énergie solaire avec ces panneaux qui seront d'une nouvelle génération, fabriqués à base du silicium et de la cristobalite, à fort captage et d'absorption des rayons du soleil. La nouvelle usine, qui sera implantée dans la zone industrielle de Rouiba (Alger), commencera à fabriquer ses premiers panneaux, dès l'année prochaine. Elle atteindra sa vitesse de croisière l'année suivante, après l'achèvement total de ses infrastructures et l'installation intégrale de ses équipements. L'entreprise publique "Rouiba Eclairage" recourt aux services des compétences nationales pour maîtriser la technologie de fabrication de panneaux photovoltaïques devant produire de l'énergie électrique. Une formation spécifique est actuellement assurée aux ingénieurs et autres cadres techniques en vue de leur qualification dans ce domaine. Cet investissement s'inscrit dans le cadre d'un programme stratégique de l'Etat visant à intégrer les énergies renouvelables dans la satisfaction des besoins nationaux en matière d'énergie. Ce programme vise à couvrir 40% de ces besoins par des énergies alternatives et à réduire de 30% la consommation à l'horizon 2030. Rouiba Eclairage doit approvisionner en panneaux photovoltaïques les besoins du marché national dont ceux du Groupe Sonelgaz dans ses activités de production et distribution publique de l'électricité.

Le nucléaire reste un avantage compétitif pour l'industrie

L'électricité d'origine nucléaire, qui représente en France plus de 75% de la production totale d'électricité, est-elle le poumon de l'industrie nationale ? En tout, la consommation industrielle dans l'Hexagone s'élève à environ 140 térawattheures (TWh), soit un tiers de la consommation totale d'électricité. Elle concerne 30.000 entreprises - dont 600 «électro-intensives» - qui emploient 3 millions de salariés pour un chiffre d'affaires de 900 milliards d'euros.

En marge de ces gros volumes, l'électricité nucléaire se distingue depuis longtemps par ses prix attractifs. *«A la fin des années 1980, Péchiney avait voulu délocaliser ses activités au Canada, où l'énergie hydraulique représente un atout considérable. Le groupe est finalement resté en France parce qu'EDF a pu faire une contre-offre compétitive basée sur le coût compétitif de l'électricité nucléaire»*, se souvient Colette Lewiner, directrice internationale du secteur énergie et utilities chez Capgemini.

Précisément, dans son dernier *«Observatoire des marchés européens de l'énergie»*, Capgemini montre que l'électricité en France reste l'une des moins chères en Europe. *«Mais aux yeux des industriels, l'argument prix n'est pas le seul critère déterminant. Ils veulent aussi avoir de la visibilité, or les prix de l'électricité nucléaire se distinguent par leur prévisibilité: ils sont beaucoup moins sensibles aux variations que les prix de l'électricité obtenue à partir d'énergies fossiles comme le gaz ou le pétrole, note Jean-Jacques Nieuviaert, conseiller en charge de l'économie générale et des marchés à l'Union française de l'électricité (UFE). Les entreprises ont besoin de stabilité dans leurs approvisionnements.»*

Energie peu carbonée

Pour Philippe Monloubou, directeur commerce d'EDF, l'avantage pour le nucléaire d'être une énergie décarbonée joue également un rôle important : *«Tout récemment, un dirigeant d'une grande entreprise internationale m'a confié que s'il devait implanter une usine, à prix équivalent, il choisirait le pays le moins carboné.»* Le marché des émissions de gaz à effet de serre, avec des quotas à respecter pour chaque entreprise - et donc des pénalités -, va, en effet, monter en puissance.

A Bruxelles, la Commission a souvent stigmatisé cet avantage induit représenté par une électricité nucléaire bon marché. Pour dynamiser la concurrence, une nouvelle loi prévoit qu'EDF cède à un prix attractif une partie importante de la production de ses centrales. *«Début 2012, nos concurrents nous rachèteront 42 euros le mégawattheure (MWh) nucléaire et pourront donc faire eux aussi leurs offres sur cette base par rapport à un prix de marché qui est actuellement de 53 euros, ajoute Philippe Monloubou, autant dire que notre parc nucléaire avantage fortement l'industrie.»*

Quelle économie pour l'Afrique en 2060 ?

Urbanisation galopante, baisse de l'activité agricole, bouleversement de la carte des ressources naturelles, et croissance des migrations. Ce sont les quatre scénarios que prédit le rapport récent de la Banque de développement africaine (AfDB) pour l'Afrique de 2060.

Dans une cinquantaine d'années, 65% des Africains vont vivre dans des zones urbaines, contre 40% aujourd'hui :

«L'urbanisation rapide sera une conséquence de la pression démographique croissante, d'une probable dégradation de la production agricole et de la réduction des coûts des déplacements», explique le rapport. Les migrations (nationales ou internationales) vont surtout se faire vers les régions littorales. Ainsi, on peut s'attendre à la création de nombreuses mégalopoles côtières, comme c'est le cas en Asie et en Amérique latine.

Par ailleurs, une partie de la population ira habiter dans les pays occidentaux qui auront besoin de cette immigration : *«En*

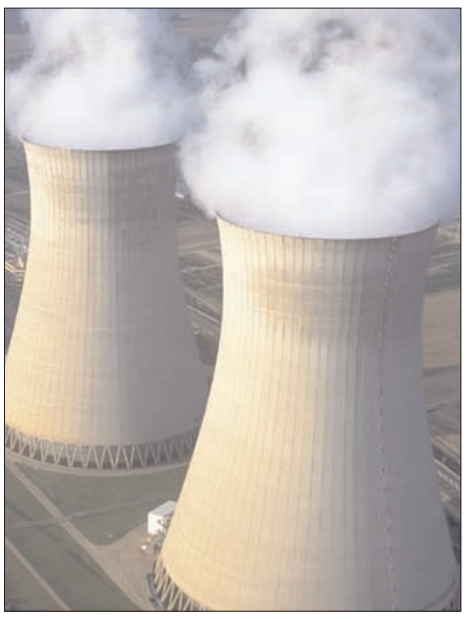

2060, on pense qu'aux Etats-Unis et en Europe, 32% de la population aura 60 ans ou plus. En l'absence d'une augmentation de la natalité, l'immigration sera nécessaire pour garantir un ratio travailleurs/retraités correct», explique l'AfDB.

Ces déplacements de population, favorisés par le développement des moyens de communication et d'information, devraient être amplifiés par le changement climatique.

Cette évolution du climat aura également un impact négatif sur l'agriculture africaine qui dépend des précipitations, alors que les sols seront déjà affectés par «un appauvrissement à cause de la pression démographique».

Enfin, les atouts des puissances économiques africaines seront redistribués, car les ressources naturelles (le pétrole et les minerais) vont s'épuiser dans certains pays et vont être découvertes et exploitées dans d'autres. Le rapport évoque le cas de l'Afrique du Sud, l'un des premiers pays africains pour l'exploitation minière, *«qui deviendra un pays pauvre en ressources»*.

Cette nouvelle donne économique et démographique modifiera considérablement la demande et l'offre mondiale en matière d'énergies et ressources naturelles, mais aussi de produits alimentaires.

Pourquoi l'Afrique ne se développe pas

Le continent n'exploite pas ses nombreuses richesses et n'a pas su tirer les leçons des modèles sociopolitiques expérimentés à travers le monde.

C'est une lapalissade de dire que l'Afrique est un continent riche, tant elle regorge de ressources naturelles. Même ci celles-ci ne sont pas inépuisables, l'Afrique est encore riche de ses terres en grande partie cultivables et de ses ressources humaines. Et pourtant, elle peine à se développer -c'est le moins que l'on puisse dire.

Au lieu de tirer leçon des succès et des échecs des modèles de développement qui ont été expérimentés de par le monde, elle continue à s'engluer dans ses politiques stériles. Plusieurs facteurs essentiels sont la cause de cette situation.

La faillite des politiques

Depuis la fin de la colonisation, presque tous les pays africains ont été dirigés par une élite sans vision politique à moyen ou long terme. Cette élite, qui s'est substituée aux anciens colonisateurs, a été incapable d'ambition et s'est davantage préoccupée d'elle-même que des peuples dont elle prétend défendre les intérêts. Résultat : le système colonial a été purement et simplement perpétué sous une autre forme dans les domaines politique, économique et culturel au fil des années. A cela, il faut ajouter l'insécurité de l'environnement économique qui ne favorise pas les investissements et le règne de l'informel.

L'indépendance est donc devenue une véritable dépendance vis-à-vis des puissances étrangères, en particulier des anciennes puissances coloniales. Faute de réflexions endogènes ou prospectives et de volonté politique en vue d'amorcer un changement par une synergie d'actions, les politiques actuelles sont une navigation à vue. Les Etats sont gérés à la petite semaine par les dirigeants, juste le temps d'accomplir les hautes charges qui sont les leurs.

Le marché de consommateurs

Il n'y a pas meilleur marché de consommation que l'Afrique. C'est ce que nous appelons, avec un certain humour, dans nombre de pays africains les «receveurs universels». Comment peut-on se développer quand on consomme tout ce qui vient de l'extérieur sans distinction et qu'on ne produit rien, ou pas grand-chose?

Le comble, c'est que beaucoup d'Africains ont le complexe suranné de la préférence étrangère. Même quand ce qui est produit localement est de bien meilleure qualité que ce qui est importé. L'extraversion est non seulement un phénomène économique, mais aussi culturel. Et cette tendance doit être inversée par la création et la recherche de qualité, afin que les produits africains puissent être concurrentiels à l'échelle internationale.

L'Afrique ne doit pas être uniquement un marché de consommateurs -bien au contraire, elle a tout intérêt à se lancer dans la production tous azimuts. En effet, les Africains doivent encore prouver, comme qui dirait, qu'ils ne savent pas jouer que du banjo.

La négligence de l'agriculture

L'agriculture a toujours été reléguée au dernier rang des activités humaines en Afrique. Le paysan est considéré comme un citoyen de seconde zone. C'est le moins que rien. La plupart des Africains veulent être des commis de l'Etat. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, tous les pays africains font de l'agriculture la base de leur développement. Mais ils ne font rien pourtant pour développer cette agriculture. Et ce n'est qu'un euphémisme.

Il faut bien le dire, depuis l'époque de la pierre, l'Afrique n'a remplacé l'outil agricole que par le fer. Rien de plus. Ce n'est pas avec la houe et la daba que l'Afrique peut se rendre autosuffisante alimentairement avant de parler de développer son agriculture à des fins de commercialisation ou de transformation. Comme les résultats d'investissements dans ce secteur ne s'obtiennent qu'à moyen ou long terme, cela intéresse peu les investisseurs étrangers et les Etats eux-mêmes.

Pourtant, cela concerne la presque totalité de la population du continent. Avec une démographie galopante et un dérèglement climatique qui s'accentue d'année en année, les moyens agricoles traditionnels ne peuvent plus nourrir les nombreuses bouches du continent tant qu'ils n'évolueront pas. Et un homme qui a faim est un homme qui ne pense pas, et par conséquent ne se donne pas les moyens de son développement.

L'inadéquation du système éducatif

Plus de cinquante ans après les indépendances de la plupart des pays d'Afrique, le système éducatif ne s'est toujours pas adapté aux réalités du monde actuel et à l'évolution des sociétés africaines. L'enseignement élémentaire reste encore un luxe pour la majorité. Et l'enseignement supérieur ne forme en grande partie que des diplômés sans emploi, incapables d'entreprendre ou de s'insérer dans la vie active dès qu'ils quittent leur formation.

Malheureusement, dans un tel contexte, l'enseignement technique et professionnel qui devrait être privilégié demeure le parent pauvre du système éducatif africain. C'est une des questions essentielles du développement de l'Afrique à laquelle il convient absolument d'apporter une solution adéquate.

L'instabilité sociopolitique

On peut compter sur les doigts d'une seule main les pays africains qui peuvent se targuer d'avoir connu une longue stabilité sociopolitique. Or celle-ci est une condition sine qua non du développement. L'Afrique souffre de la faiblesse de son organisation sociale et politique. Tant et si bien que la conjugaison des conflits internes et des appétits voraces externes que suscitent ses richesses ne sont pas pour la prémunir de crises plus ou moins graves.

L'une des raisons à cette instabilité chronique et récurrente est la difficulté à s'approprier les principes de la démocratie. Qu'ils accèdent au pouvoir, au pire par un coup d'Etat, succession dynastique ou au mieux par des élections passablement démocratiques, les chefs d'Etat africains finissent la plupart du temps par succomber à la tentation de la dictature. Grâce à l'absence d'armées républicaines, à la corruption, à l'analphabétisme d'une grande partie des peuples, au clientélisme, au culte de la personnalité et tutti quanti. Toutes choses qui engendrent des conflits sociopolitiques. De manière inconsciente ou non, les peuples africains sont eux-mêmes des usines à dictateurs.

La corruption

La corruption est un véritable fléau en Afrique, qui touche particulièrement les élites. En l'absence d'initiatives individuelles ou collectives de production de richesses, l'Etat reste la seule vache à lait. La politique est ainsi le plus grand pourvoyeur d'emplois et le seul moyen de s'enrichir de façon licite ou illicite sans travailler. Cet état de fait inhibe toute initiative et transforme certains agents de l'Etat, mais surtout ceux qui sont au pouvoir ou proches, en de véritables sangsues. Les économies en sont du coup gangrénées.

Si l'argent qui part en fumée au moyen de la corruption était effectivement investi en faveur des populations, l'Afrique aurait fait un grand bond en avant sur la voie du développement. Mais qui refuse de gagner de l'argent sans travailler ? Ils ne sont pas légion, ces agents de l'Etat ou hommes politiques en Afrique. De nos jours, ils sont malheureusement comme des espèces humaines en voie de disparition.

La bonne gouvernance n'est pas le fort des dirigeants africains. Bien au contraire, c'est ce qui leur permet de rester au pouvoir en organisant des élections truquées d'avance par l'achat de conscience non seulement des électeurs en majorité analphabètes, mais aussi de ceux qui organisent les élections. Quand ils ne sont pas purement et simplement des dignes représentants de groupements économiques et politiques étrangers qui font feu de tout bois à cet effet.

PIÈCE THÉÂTRALE «THE ISLAND»

Puissance de l'imaginaire contre l'asservissement

Hassane Kassi Kouyaté sera encore une fois en Algérie, mais cette fois non point pour participer au Festival international du théâtre, mais pour présenter la pièce théâtrale «The Island» avec Habib Dembelé. La représentation se fera aujourd'hui à partir de 19 h au Centre culturel français d'Alger. Le metteur en scène et comédien Kouyaté «s'empare» ainsi de la célèbre pièce du Sud-Africain, Athol Fugard, mettant en scène la puissance de l'imaginaire contre l'asservissement.

PAR KAHINA HAMMOUDI

«*Lorsque j'ai découvert cette île merveilleuse qu'est le texte d'Athol Fugard, John Kani et Winston Nsthona, j'ai immédiatement compris que cette pièce englobait tout ce qu'était, pour moi, le théâtre, qu'elle était et qu'elle représentait l'essence même de mon travail et de mes recherches. Probablement parce qu'elle vient d'une nécessité. D'un besoin urgent de dire et d'exprimer les choses dans l'immédiat. D'une volonté d'imaginer le monde autrement*», annonce le metteur en scène pour exprimer son choix.

Cette pièce est l'histoire de deux hommes. Dans cette île de Robben Island, chaque matin, ils entrent dans un cycle de labeur qui détruit l'âme et efface l'esprit sous un soleil brûlant.

Le soir, dans leur cellule, aussi mort qu'ils peuvent l'être, ils recommencent à vivre en parlant, en riant, et surtout en essayant de ne pas se couper du monde. Pour cela l'imaginaire est leur seul échappatoire. Un rituel quotidien : l'un d'eux ramasse une tasse et passe un appel longue distance pour New Brighton. Ils parlent à la famille et aux amis... Mais surtout, la préparation d'une pièce de théâtre : *Antigone*. Elle doit être prête pour la fête de la prison dans une semaine. Préparation d'un spectacle pour dire et exposer leurs conditions aux autres et au monde...

Cette pièce est une lutte. Une lutte contre les injustices, contre les asservissements, contre les dictatures. Mais c'est également un hommage à ces femmes et hommes qui luttent pour une vie meilleurs et une liberté inconditionnelle.

«*Comment affirmer la liberté lorsque tout vous emprisonne ?*» questionne Hassane Kassi Kouyaté. Cette prison qu'évoque l'acteur et metteur en scène, c'est Robben Island en Afrique du Sud, où croupirent dans des conditions insupportables de nombreux prisonniers politiques, dont Nelson Mandela. Plusieurs membres de la compagnie The Serpent Players, créée par l'écrivain Athol Fugard dans les années soixante et composée d'acteurs noirs, y furent aussi enfermés pour leur dénonciation des injustices de l'apartheid.

En 1973, en Afrique du Sud, l'écrivain, Athol Fugard, créa une compagnie qui s'appelait les «Serpent Players», elle était uniquement composée d'acteurs noirs. Pendant des répétitions d'*Antigone*,plusieurs membres de la compagnie furent arrêtés et enfermés à Robben Island, l'île où étaientdétenus les prisonniers politiques, parmi eux se trouvaient Mandela, Sisulu, Mbeki et combien d'autres qui restèrent des dizaines d'années dans des conditions insupportables à Robben Island. L'idée naquit de faire une pièce dont le sujet serait la vie sur cette île Les informations, malgré la puissance militaire, arrivaient à fuser hors de la prison, et petit à petit, un spectacle naquit. John Kani et Winston Ntshona en étaient les interprètes, et quels interprètes!

On découvrait que non seulement les Noirs pouvaient jouer mais qu'ils étaient de grands acteurs. En 1975 la pièce *The Island* qui avait été courageusement préparée en Afrique du Sud, à Port Elisabeth, fut présentée à Londres, au Royal Court Theatre. Ce fut immédiatement un immense succès, plus qu'un succès, les gens découvraient un théâtre poignant, basé sur la vie, tragique, et en même temps comique, magnifiquement interprétée. La pièce partit pour l'Amérique, où elle obtint les Tony Awards des meilleurs acteurs, meilleur spectacle et meilleure mise en scène. Depuis elle n'a cessé d'être jouée dans le monde entier.

L'imaginaire et la puissance du jeu permettent ici de transcender le réel, de vaincre l'avilissement et l'asservissement. La pièce procède d'une «*volonté d'imaginer le monde autrement*», souligne Hassane Kassi Kouyaté, qui interprète avec Habib Dembélé le duo rebelle où l'urgence de dire célèbre la force de vivre.

K. H.

Athol FUGARD

Athol Fugard est né à Middelburg en Afrique du Sud en 1932 de parents anglais et afrikaans. Il est élevé à Port Elizabeth parlant anglais. Il se présente comme un Afrikaans qui écrit en aanglais. Fugard a fréquenté l'université de Cape Town, mais est parti en auto stop en Afrique juste avant les examens. Il est ensuite devenu mousse sur un navire et a navigué à travers le monde. Après quelques expériences en tant que comédien, il a commencé à écrire des pièces de théâtre, situées presque toujours en Afrique du Sud et très encrées dans l'actualité (l'apartheid et désormais le post-apartheid). Cependant la politique ne lui a jamais fait perdre de vue l'homme. Fugard crée des personnages avec des forces et des faiblesses qui les rendent incapables de s'intégrer à cette société. «*Mon vrai territoire en tant qu'auteur dramatique est le monde des secrets, leur effet si puissant sur les comportements humains, et le traumatisme de leur révélation. Ils sont les moteurs de toute action importante dans mes pièces*». À la fin des années 50 Fugard écrit sa première pièce *No Good Friday* puis son premier succès international T*he Blood Knot* – Nœud de Sang - (qui lui a valu le retrait du passeport).Au début des années 60 Fugard est revenu à Port Elizabeth et a travaillé avec les Serpent Players, un groupe de comédiens noirs. Leur première représentation a eu lieu dans la fosse des serpents au zoo, ce qui explique leur nom.

John KANI

Acteur sud-african, metteur en scène et auteur dramatique, John Kani est né en 1943 à New Brighton en Afrique du Sud. En 1965 il s'est joint aux Serpent Players à Port Elizabeth et a participé à la création de nombreuses pièces, jamais publiées, mais très appréciées par le public et la critique. Les plus appréciés furent Sizwe Banzi is Dead et The Island qu'il a écrit avec Athol Fugard et Winston Ntshona au début des années 70.Parmi les récompenses que John a reçu pour son travail figure une nomination aux Oliver pour son rôle dans *My Children My Africa* !, un Tony Award (qu'il partage avec Ntshona) en 1975 pour *Sizwe Banzi is Dead* et *The Island*. En 2003 John reçoit un Obie Award pour sa contribution extraordinaire au théâtre aux USA.Les pièces de Kani ont été présentées partout dans le monde - de Johannesburg à New York ou Sizwe Banzi is Dead et The Island ont été jouées 52 fois au Edison Theatre. Nothing but the Truth, son début solo en tant qu'auteur dramatique, a reçu un accueil chaleureux en 2002 et à été couronné du Fleur du Cap Award en 2003 pour le meilleur acteur et la meilleur œuvre dramatique d'Afrique du Sud.

Winston NTSHONA

Auteur sud-africain et comédien, Winston Ntshona est né en 1941 à Port Elizabeth, Afrique du Sud. Ntshona a collaboré avec Athol Fugard et John Kani avec qui il a écrit *The Island* and *Sizwe Banzi is dead* en 1973 qu'il continuera à interpréter avec John Kani d'innombrables fois en tournée internationale pendant les trente années suivantes. On a pu voir Ntshona dans un rôle de second plan dans *Ghandi*, le film culte de Richard Attenboroug. En 1977 il interprète le Président Julius Limbani dans le film *The Wild Geese* de Daniel Karney. Il a reçu le Tony Award pour le meilleur acteur de théâtre (avec John Kani) pour ses rôles dans *The Island* et *Sizwe Banzi is Dead.*

FORUM D'EL MOUDJAHID

Conférence de presse sur Baba Merzoug, le canon-symbole

Une conférence de presse a été animée, mercredi dernier au centre de presse d'*El Moudjahid* par maître Fatima Benbraham, présidente du Comité national pour la restitution de Baba Merzoug et Belkacem Babaci représentant de la fondation Casbah sur l'impératif retour du canon Baba Merzoug. Le canon en question, saisi par l'armée coloniale française depuis 1833 dans la cour d'honneur de l'arsenal de Brest en Bretagne, est l'une des rares pièces «*représentant le symbole de la puissance algérienne*», souligne maître Fatima Benbraham.

Baba Merzoug, connu aussi sous le nom de «la Consulaire », est un gigantesque canon de bronze, fondu à alger en 1542 par un fondeur vénitien, en commémoration de l'achèvement du môle «jutée» reliant la ville au palon espagnol, détruit par Kheireddine Barberousse en 1529, ce canon mesure 6,25 mètres et sa portée est de 4,800 mètres, il a été fabriqué à Dar-n'has et installé près de la porte de Bab el-Oued. S'exprimant sur l'histoire de Baba Merzoug Fatima Benbraham a insisté sur l'importance de la restitution de ce symbole à Algérie, disant :«*Ce canon appartient à tout les Algériens, et nous permettra de rendre l'Histoire à sa place*». Baba Merzoug, pièce lourde, est chargée de l'Histoire algérienne, car en 1662, les Algériens, avec leur flotte et les canons installés au bord de la mer, étaient les maîtres incontestés de la Méditerranée après avoir dicté aux Hollandais et aux Anglais des pactes de non-agression, et même chose pour la marine française, et d'autres passant au large des côtes méditerranéennes. Durant cette période, aucune force maritime étrangère n'a réussi à se rapprocher de la Baie d'Alger, et ce affirme Mr Benbraham, grâce « *aux canons que possédait Alger, des armes dissuasives contre toute intrusion, à leur tête le plus grand canon de cette époque, Baba Merzoug qui a défendu Alger très longtemps* ». La nécessaire restitution de ce symbole fort en Algérie était généralement le point dominant de cette rencontre. Le Comité national pour la restitution de Baba Merzoug, présidé par Fatima Benbraham, compte organiser une action nationale et sensibiliser les responsables algériens de la défense nationale et les moudjahidine de l'importance de ce symbole pour les Algériens et leur Histoire. Par ailleurs, Belkacem Babaci, chercheur en histoire et auteur du livre *Baba Merzoug,* est revenu sur son expérience et les difficiles moments vécus au cours de ses recherches dans l'histoire de Baba Merzoug autant en Algérie qu'à l'étranger. «*Depuis que j'avais 12 ans mon grand-père me racontait l'histoire de Baba Merzoug, un canon légendaire. Suite à ces histoires, j'ai décidé d'effectuer des recherche sur ce canon…* », a expliqué Babaci. Baba Merzoug protègeait la côte algéroise, c'est pour cela, affirme Babaci, que le nom choisi pour le canon est significatif, « *Baba veux dire le sage, et merzoug veut dire fortuné* ». En fait, Baba Merzoug reste, a-t-il dit, un patrimoine dont l'histoire nous transporte vers des cycles passés où l'Algérie était maître de la Méditerrané, ce canon relate l'histoire réelle de l'Algérie. Babaci ne cesse depuis une dizaine d'années d'effectuer des demandes auprès des autorités françaises pour la restitution du canon pour l'Algérie. Il ne manquera pas d'assurer qu'il faut maintenir la pression pour récupérer le canon. Les conférenciers ont déclaré que le mois de juillet de l'année prochaine est le jour fixé par les autorités françaises pour la restitution du canon. Baba Merzoug trône, depuis 1833, dans la cour d'honneur de l'Arsenal de Brest en Bretagne. Après 182 ans d'absence, pourra-t-il enfin rentrer à la maison pour y célébrer avec son peuple le cinquantenaire de l'indépendance !

D. B.

FOOTBALL, JO 2012, TOURNOI DU MAROC

Bonne entame de l'Algérie

La sélection algérienne olympique de football a attaqué de bon pied le tournoi qualificatif aux Jeux Olympiques de Londres en battant le Sénégal (1 but à 0), samedi à Tanger (Maroc). Elle rencontrera demain à 18h30 le pays hôte, le Maroc, en match comptant pour la deuxième journée de cette compétition, une rencontre qu'il ne faudra surtout pas rater pour continuer la marche vers Londres.

PAR MOURAD SALHI

Avec les Sénégalais, les Algériens ont commencé par un client sans doute coriace, mais ils ont su quand même comment négocier le premier succès, ce qui est très important sur le plan moral. Le Sénégal qui rêve d'une première participation aux jeux Olympiques, pourra voir ses chances tomber à l'eau en raison de l'absence de tous ses professionnels. N'empêche, l'entraîneur revient encore une fois pour dire que son équipe jouera crânement ses chances pour atteindre son objectif. L'équipe sénégalaise, connue pour son homogénéité et son talent, n'a rien prouvé au cours de son premier match face aux Algériens qui étaient plus forts sur tous les plans. C'est vrai que les poulains d'Azzedine Aït Djoudi auraient pu mettre la balle à maintes reprises dans les filets du portier sénégalais Mane Ousmane, mais ils se sont contentés d'un seul but marqué à la 76e minute de jeu par Benaldjia. Le début du match était équilibré entre deux formations ayant préféré s'observer avant de s'aventurer. Avec cette première sortie réussie, l'équipe algérienne pourra espérer mieux dans cette compétition qui regroupe huit équipes dont les trois premières se qualifieront directement aux jeux Olympiques et la quatrième jouera un match face à une équipe asiatique. L'essentiel a été bel et bien réalisé, et les coéquipiers de Challali devraient penser, désormais, au prochain match face aux Marocains qui évoluent, signalons-le, sur leurs bases.

Un autre succès demain face aux Lions de l'Atlas ouvrira grandes les portes vers Londres puisque deux équipes de chaque groupe se qualifieront pour les demi-finales. Il faut garder les pieds sur terre, confirme le coach national, Azzedine Aït Djoudi, mais rien n'a été encore acquis, ajoute-t-il, puisqu'il reste encore deux matches à jouer dans ce tour. L'Algérie qui a rencontré son homologue sénégalaise quatre fois en matches amicaux, n'a pas voulu rater cette belle opportunité devant une équipe qu'elle connaît parfaitement pour remporter les trois premiers points. Pour le reste de la compétition, la qualification n'est pas encore acquise, et les Algériens doivent prendre très au sérieux le prochaine match face aux Marocains, un match qu'ils devront impérativement remporter pour éviter tout calcul de dernière minute.

M. S.

DÉCLARATIONS

Azzedine Aït Djoudi :

«Nous avons réalisé l'essentiel en remportant le premier match contre le Sénégal.C'est très important sur le plan moral de bien débuter le tournoi. En dépit de ce succès, mon équipe n'a pas eu son rendement habituel. Nous avons largement dominé notre adversaire, on pouvait facilement marquer deux voir trois buts, malheureusement, on a raté des occasions faciles. Maintenant, il faut rester serein et garder les pieds sur terre. Il reste deux matches qu'il faut bien préparer.»

Mohamed Chelali :

«On a fait un très gros match, notamment durant les vingt premières minutes. On a répondu présent dans tous les compartiments du jeu, c'est bien pour les prochaines rencontres. Il faut maintenant récupérer et penser au prochain match contre le Maroc qui s'annonce décisif.»

Benaldjia Mehdi :

«Je suis très content de cette victoire face à une bonne équipe du Sénégal. C'est un succès qui va nous permettre de préparer la prochaine rencontre avec sérénité et dans une bonne ambiance. Cela fait plaisir d'inscrire le but de la victoire, malheureusement mon expulsion sur la fin a été injuste.»

Bitam Abderrezak :

«Nous avons abordé la rencontre avec la ferme détermination de s'imposer. Nous avons remporté les trois points de la victoire et c'est bien pour l'équipe en vue de la qualification pour la demi-finale. Il faut oublier cette victoire et penser déjà au prochain match face au Maroc, un derby difficile et décisif.»

Abdulaye Sarr :

«Je félicite mon ami Aït Djoudi pour sa victoire. La victoire de l'Algérie est largement méritée. Elle va renforcer le moral de ses joueurs et je lui souhaite bonne continuation. En football, il y a des jours sans. J'ai quatre joueurs qui ne sont pas avec nous ici au Maroc parce que leur clubs ont refusé de les libérer. On s'en sort bien avec ce résultat de 1-0. Sincèrement, je n'ai pas reconnu mon équipe individuellement et collectivement. On a préparé notre match dans des conditions difficiles. L'Algérie a montré plus de volonté et elle a été plus présente. Mais on n'est pas encore sorti de la compétition. On jouera crânement nos chances.»

CHAMPIONNAT LIGUE 1 (11E J)

Le Doyen confirme sa suprématie

Le MC Alger a confirmé sa suprématie devant son voisin l'USM Alger, en remportant, samedi au stade du 5-Juillet-1962 d'Alger, le 73e derby (1-0, mi-temps 0-0), devant plus de 40.000 supporters, en match comptant pour la 11e journée du championnat professionnel de football de Ligue 1.

Il s'agit de la 25e victoire des Vert et Rouge dans les confrontations face à l'USMA, qui a remporté 19 pour 29 nuls qui se sont terminées sur un score de parité. Comme il fallait s'y attendre, les poulains de François Bracci ont entamé la rencontre tambour battant, acculant la défense de l'USMA dans ses derniers retranchements, mais sans réel danger sur la cage de Mohamed Lamine Zemmamouche, un ancien du MCA. Sur une pelouse impraticable, les deux teams ne pouvaient développer un jeu à la hauteur de cette affiche, qui a drainé un public nombreux des deux kops. En dépit d'une domination territoriale, le MCA était incapable de tromper la vigilance de Zemmamouche, très sollicité durant les premières 45 minutes, par rapport à son vis-à-vis, Faouzi Chaouchi, qui a passé une soirée tranquille. A quelques minutes de la pause, l'arbitre de la rencontre, Mial, brandit le deuxième carton jaune au milieu défensif de l'USMA, Nassim Bouchema, synonyme d'expulsion. Ce fut le tournant d'un derby qui allait revenir au profit des coéquipiers de Karim Ghazi, incontestablement le meilleur joueur côté mouloudéen.

Profitant d'une mauvaise appréciation de la défense de l'USMA, le défenseur Hamza Zeddam réussit à marquer le 78e but dans l'histoire des confrontations face à l'USMA, répondant à un centre côté gauche de Babouche, non sans provoquer les réclamations des joueurs de l'USMA qui ont longuement contesté le but auprès de l'arbitre.

Dans les tribunes, c'est l'hystérie pour les supporters du Doyen qui ont puisé dans leur répertoire et pour glorifier les joueurs mais aussi pour chambrer leurs homologues de l'USMA, complètement groggy après cette réalisation. Plus combatifs, les Mouloudéens, relégables avant cette journée, ont encore une fois réussi à se payer l'USMA, qui reste en dépit de cette deuxième défaite depuis le début de la saison, leader, mais avec un point d'avance sur son nouveau dauphin, l'ES Sétif (21 pts contre 20).

Résultats et classement

NA Hussein Dey - MC Oran	0-0
JSM Béjaïa - USM El-Harrach	1-1
CA Batna - CR Belouizdad	0-2
CS Constantine - MCE El-Eulma	1-2
ASO Chlef - AS Khroub	2-0
MC Alger - USM Alger	1-0
MC Saïda - JS Kabylie	1-2
ES Sétif - WA Tlemcen	3-1

	Pts	J
1. USM Alger	21	11
2. ES Sétif	20	11
3. USM El Harrach	19	11
--. CR Belouizdad	19	11
--. ASO Chlef	19	11
6. JSM Béjaïa	18	11
--. JS Kabylie	18	11
8. MC El-Eulma	17	11
9. CA Batna	13	11
--. CS Constantine	13	11
--. WA Tlemcen	13	11
12. MC Alger	12	11
13. MC Saïda	11	11
--. AS Khroub	11	11
15. MC Oran	6	11
16. NA Hussein Dey	5	11

CR BELOUIZDAD

Menad provoque une réunion d'urgence du président et des joueurs

Le nouvel entraîneur du CR Belouizdad (Ligue 1), Djamel Menad, a sollicité le président de la SSPA du club, Azzedine Gana, pour programmer "*une réunion d'urgence*" avec les joueurs, "*afin de tout tirer au clair à propos de leur situation financière*", a-t-on appris auprès du club algérois. La réunion en question devrait avoir lieu en début de soirée de dimanche, en présence de Menad, "*qui a insisté pour que le premier responsable du Chabab soit présent en personne au rendez-vous*", a ajouté la même source. Ayant pris les destinées techniques du CRB, jeudi dernier, en remplacement du technicien italien, Giovanni Solinas, l'ex-entraîneur de la JSM Béjaïa a dirigé son premier match, samedi à Batna, conclu par une victoire (2-0) pour le compte de la 11e journée, renouant ainsi avec le succès après trois défaites de rang.

L'ex-buteur attitré des Verts s'était réuni avec ses nouveaux joueurs en marge de la séance de prise de contact, se rendant compte "*que la plupart d'entre eux n'étaient pas encore payés, alors que les dirigeants eux, m'ont dit le contraire*", avait-il informé la veille de son 1er match avec les Rouge et Blanc de la capitale. Le nouveau coach des gars de Laâquiba tient ainsi à ce que "*les points soient mis sur les i*", avant de poursuivre sa mission. "*Je veux travailler dans un climat sain, où les joueurs sont concentrés uniquement sur le terrain, et ne pas avoir la tête à l'argent*", a-t-il déclaré à l'issue de la rencontre de samedi, précisant qu'il tient à "*ce que tout rentre dans l'ordre rapidement pour passer à la préparation du derby contre le MC Alger dans la sérénité totale*".

Miley Cyrus plus riche que Selena Gomez

Miley Cyrus a été désignée l'adolescente la plus riche à Hollywood, selon le classement dressé par Hollywoodlife.com, qui nous apprend que la révélation de Hannah Montana a une fortune estimée à 120 millions de dollars, ce qui lui permettra d'être à l'abri du besoin pour le restant de ses jours.
Celle qui fêtait son 19e anniversaire au début de cette semaine prend, en effet, la première place d'une liste de jeunes stars les plus riches de la planète, dressée chaque année par le site web Hollywood Life.
Première de ce classement, Miley Cyrus, compagne de longue date de Liam Hemsworth, arrive loin devant Selena Gomez, laquelle aurait une fortune estimée à 4 millions de dollars. Une énorme différence qui laisse perplexe, lorsque l'on sait que les deux stars ont le même âge et surtout qu'elles ont commencé à la même période. D'autres jeunes stars figurent également dans ce classement, c'est notamment le cas de Taylor Lautner, Justin Bieber, Dakota Fanning, et Nick Jonas, membre des Jonas Brothers. C'est le héros de «Twilight» qui sort du lot avec un fortune évaluée à 45 millions de dollars.

ÇA S'EST PASSÉ CE JOUR

1520 Magellan découvre l'océan Pacifique

Fernand de Magellan termine la traversée du détroit auquel il laisse son nom et découvre pour la 1re fois, dans l'Histoire de l'Europe, cet immense Océan, qu'il trouve si calme qu'il le nomme "Pacifique". Ce détroit relie les océans Atlantique et Pacifique et sépare, à la pointe méridionale du Chili (frontière Argentine), l'extrémité sud du continent américain de l'île de la Terre de Feu. Sa longueur est d'environ 530 km et sa largeur est comprise entre 3 et 24 km

1789 Guillotin présente son invention

Le docteur Joseph Guillotin présente aux députés de l'Assemblée Constituante une nouvelle machine servant à exécuter les condamnés à mort. L'engin, mis au point en collaboration avec le chirurgien Antoine Louis, est, selon ses inventeurs, le moyen "le plus sûr, le plus rapide et le moins barbare". Il sera d'abord appelé 'Louison" ou "Louisette" mais très vite les parlementaires et les journalistes lui donneront le nom de "guillotine" en souvenir de son créateur. Le peuple, quant à lui, surnommera la machine "la veuve". Le premier guillotiné sera un certain Nicolas-Jacques Pelletier, bandit de grand chemin, le 25 avril 1792. La guillotine fonctionnera jusqu'en 1977.

1922 Premier message écrit dans le ciel

Au-dessus de Times Square dans la ville de New-York, le capitaine Cyril Turner of the Royal Air Force. Volant à une altitude de 10.000 pieds. Laissant échapper une fumée blanche, il écrit le message suivant: Hello, U.S.A. Call Vanderbilt 7200

1947 Mort du général Leclerc dans un accident d'avion, 45 ans

Général français et héros de guerre qui a connu la célébrité comme libérateur de Paris, perd la vie dans un accident d'avion. Il a pris part à l'invasion de la Normandie à la tête de l'armée française en 1944, et c'est à lui que le commandant des forces d'occupation nazies à Paris s'est rendu le 25 août. Le lendemain, il faisait une entrée triomphale dans la capitale française en compagnie du général de Gaulle. Il a été fait maréchal de France à titre posthume.

1948 Mise en vente du Polaroïd

En 1947, le docteur Edwin Land met au point un appareil photo à développement instantané : le PolaroïdII fait la démonstration du modèle 95. Le développement d'une durée d'environ une minute, se fait à l'intérieur de l'appareil. Le 28 novembre 1948, le Model 95 est mis en vente. Ce fut un succès immédiat un grand succès et les ventes de la première année dépassèrent $5 millions ! En 1962, le nombre de propriétaires de Polaroïds excèdent les 4 millions. Les premiers Polaroïds couleurs arrivent en 1963.

1956 "Et Dieu créa la femme"

Le premier film de Roger Vadim "Et Dieu créa la femme" sort dans toutes les salles françaises. Il a déjà un parfum de scandale. Bardot est boudé du public familial qui voit en elle une jeune femme aux mœurs légères. Les adeptes d'un nouveau cinéma, que l'on appellera la Nouvelle Vague, sont enjoués. "Et Dieu créa la femme" donne naissance au mythe Brigitte Bardot.

LE CARNET DU MIDI

1772 DE LA PHARMACIE A LA MÉTÉOROLOGIE

Luke Howard né ce jour à Londres est un pharmacien britannique de son état, est devenu par ses larges intérêts pour la Science, un météorologiste de renom. Sa contribution durable à la Science est un système de nomenclature pour les nuages, qu'il a proposé dans une présentation en 1802 à la Askesian Society. Il a contribué à la naissance de la météorologie. Howard est appelé "le parrain des nuages". Il a nommé les trois principales catégories de nuages - cumulus, stratus, et cirrus, aussi bien que la série de modifications intermédiaires et composées, telles que le Cirrostratus et le Stratocumulus, afin d'adapter les transitions se produisant entre les formes. En appliquant les principes de classification d'histoire naturelle aux phénomènes d'aussi courte durée que des nuages, Howard est arrivé à une solution élégante au problème de la nomination des formes transitoires dans la nature. En plus de son travail qui a fait école sur les nuages, il a également contribué à de nombreux articles sur d'autres sujets météorologiques, bien qu'avec moins de succès. Howard était également un pionnier dans les études du climat urbain. Luc Howard est mort à l'âge de 91 ans. Son fils est le botaniste John Eliot Howard (1807-1883), spécialiste du quinquina.

1939 L'INVENTEUR DU BASKET-BALL

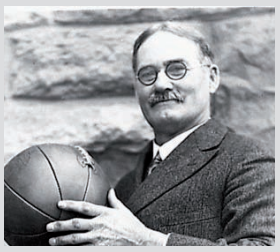

James Naismith, né en Ontario, est un docteur et professeur canadien en médecine. Il est surtout connu comme étant l'inventeur du basket-ball, mais également comme l'instaurateur du casque lors des matchs de football canadien. Il possède les diplômes de Baccalauréat ès arts, de Maîtrise ès arts, de Docteur en médecine (MD) et en théologie. Professeur de gymnastique dans un Collège du Massachusetts (un YMCA), Naismith cherchait à occuper ses étudiants pendant les longs mois d'hiver entre les saisons de football américain et de baseball, qui rendent impossible la pratique du sport en extérieur. Il souhaitait leur trouver une occupation sans contacts, afin de leur éviter les blessures. Un jour de 1891, il eut l'idée de placer deux caisses de pêche en bois sur les rampes du gymnase, (à une hauteur très exacte de 10 pieds, soit 3,05 m) dans lesquelles il fallait faire pénétrer un ballon, pour marquer un but. Les caisses étant en hauteur, ce jeu nécessitait autant d'adresse que de force brute. Il proposa l'activité à ses étudiants et il ne fallut que quelques minutes pour établir les règles essentielles pour rendre ce jeu praticable.Naismith déménagea pour l'Université du Kansas, en 1898, là où il avait fait ses études, il y devint professeur, et le premier entraîneur de basket-ball des Kansas Jayhawks. Le début du programme de basket-ball que l'université développera au fil des ans pour devenir l'un des meilleurs du pays. Il décèdera ce jour.

1820 UN GENTLEMAN RÉVOLUTIONNAIRE

Friedrich Engels, né ce jour en Allemagne était un grand ami de Karl Marx. Après la mort de Marx, il assura la rédaction définitive des tomes II et III du Capital, à partir des brouillons laissés par l'auteur. Tout en travaillant comme commis dans une société commerciale à Brême, il commence à étudier la philosophie en profondeur. Il se rapproche particulièrement de la philosophie de Hegel, qui prédomine alors dans la philosophie allemande de l'époque. Il écrit en 1845 La situation de la classe laborieuse en Angleterre. La même année, Engels contribue au journal Annales franco-allemandes, édité et publié par Karl Marx à Paris. Après leur première rencontre en 1844, ils découvrent qu'ils partagent les mêmes vues et décident de collaborer plus étroitement. Après l'expulsion de Marx hors France, ils s'installent en Belgique, où la liberté d'expression est plus grande que dans d'autres pays d'Europe.En 1846 Marx et Engels fondent le Comité de Correspondance Communiste. Le but est d'unifier les socialistes des différentes parties de l'Europe. Influencé par les conceptions de Marx, la Ligue des justes, organisation socialiste, se transforme en Ligue des communistes. En 1849, Engels et Marx sont contraints de quitter le pays et partent pour Londres. Les autorités prussiennes pressent le gouvernement britannique d'expulser les deux hommes, mais le Premier Ministre John Russel refuse.Afin d'aider financièrement Marx, Engels retourne travailler avec son père à Manchester, avant de repartir pour Londres en 1870. Il s'intéresse particulièrement au féminisme. Il considère par exemple le concept de mariage monogame comme résultant de la domination de l'homme sur la femme. Par ses écrits, son militantisme communiste, son travail de publication de textes importants de Marx, il reste pour beaucoup une référence du marxisme. Il décèdera à Londres en 1895 à l'âge de 75 ans

Page réalisée par Soraya Hakim
carnetdumidi@lemidi-dz.com

MALADIES PSYCHOSOMATIQUES

Qu'est-ce que la fibromalgie

La fibromyalgie est un terme que l'on entend souvent, sans bien comprendre ce que c'est, sans bien savoir les tenants et les aboutissants de la maladie. De nombreuses personnes en parlent et on a l'impression que c'est une maladie psychosomatique.

Cependant, cette maladie touche beaucoup de personnes et cela va en augmentant. Beaucoup de malades de la fibromyalgie étaient surtout des femmes, mais il semblerait que les cas masculins ont nettement augmenté.

Les malades de la fibromyalgie ont longtemps été mal compris et sûrement discriminés. On pensait qu'ils étaient des «malades imaginaires». Pourtant cette maladie est reconnue désormais par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), ainsi que par l'American Medical Association depuis 1987.

Un diagnostic difficile à établir

La principale difficulté avec la fibromyalgie, c'est son diagnostic. En effet, les douleurs sont diffuses et souvent, les analyses ne permettent pas de voir les raisons des douleurs, d'où une impression de «maladie imaginaire». Pourtant, ces douleurs peuvent être très intenses. Bien que la maladie ne soit pas grave en soit et n'induit pas de complications graves, la fibromyalgie peut cependant être une maladie bien handicapante pour le malade, dans sa vie professionnelle, sociale et familiale.

Les traitements de la fibromyalgie sont variés, allant de l'anti-douleurs aux anti-dépresseurs. L'amélioration des symptômes par une bonne hygiène de vie est également fortement recommandée.

En bref, mieux comprendre la maladie pour mieux la traiter, mieux entourer un malade est un facteur essentiel dans le traitement de la fibromyalgie.

Qu'est ce que la fibromyalgie La fibromyalgie est une maladie rhumatismale, caractérisée par des douleurs diffuses sur tout le corps, essentiellement au niveau des muscles, des tendons et des ligaments. L'éthymologie du mot rend bien compte de son ampleur :

«Fibro», vient du latin, signifiant fibrose.

«Myo» vient du grec et veut dire muscle.

Tandis que «algie» vient également du grec et signifie «douleur»

On comprend donc que la maladie touche les muscles, avec comme symptôme principal,la douleur. On appelle égalementla fibromyalgie, «le rhumatisme des tissus mous».

D'autres symptômes peuvent coexister, commeune grande fatigue et des troubles du sommeil.

Les douleurs peuvent être tellement intenses qu'elles peuvent empêcherune activité professionnelle. Et pourtant, les malades ne miment pas leurs douleurs.

Quelles en sont les causes

Une des raisons pour laquelle la fibromyalgie est peu connue et surtout mal comprise, c'est que l'on ne connaît pas les causes dela maladie. De plus, les douleurs éprouvées par le malade ne trouvent pas d'explication quant à leur provenance. En effet, les médecins n'arrivent pas à mettre à jourune inflammation du muscle douloureux. Ils ne voient pas non plus de lésion à l'endroit douloureux. Pourtant, certaines hypothèses sont évoquées comme causes dela fibromyalgie. Ilest d'ailleurs possible que c'est l'association de plusieurs facteurs qui, en définitive, déclenchela maladie. Les hypothèses les plus étudiées sont les suivantes :

- Les facteurs génétiques
- Un seuil de la douleur diminué
- Un déficit en neurotransmetteurs
- Le manque de sommeil
- Les chocs physiques et émotionnels
- La présence d'agents anti-infectieux

Facteurs génétiques

Il semblerait que les cas defibromyalgie apparaissent plus fréquemment dans des familles où il y a déjà des personnes fibromyalgiques. La piste génétique doit donc être étudiée. Cependant, les études actuelles ne peuvent pas encore démontrer le gène ou le groupe de gènes responsables de la fibromyalgie.

Seuil de la douleur diminué

Les personnes fibromyalgiques sont plus sensibles et ressententla douleur plus rapidement, plus fortement. Il faudrait rechercher les facteurs faisant diminuerla seuil dela douleur, comme par exemple un dysfonctionnement dansla transmission nerveuse.

Déficit en neurotransmetteurs

Les neurotransmetteurs déficitaires seraient essentiellementla sérotonine, le glutamate. Cela pourrait expliquer les complications dépressives des personnes atteintes defibromyalgie.

Manque de sommeil

Le manque de sommeil est non seulement un symptôme dela maladie, mais il pourrait également représenterune cause dela maladie.

Les chocs physiques et émotionnels

Il semblerait que les chocs physiques violents comme le coup dulapin, lors d'un accident de voiture, soient arrivés chez les personnes souffrant actuellement defibromyalgie.

Les chocs émotionnels ne sont pas de reste. On pense que les personnes ayant subi des chocs importants, comme les agressions, notamment sexuelles, les violences, développent plus facilementla fibromyalgie.

Agents infectieux

On recenserait chez un dixième des malades fibromyalgiques, une maladie infectieuse ayant apparu avantla fibromyalgie. Les maladies infectieuses que l'on suspecte être des facteurs déclenchantla fibromyalgie seraient entre autres, les hépatites B et C, ainsi quela maladie de Lyme ou encore le VIH.

Personnes à risques

La fibromyalgie n'a pas de causes clairement définies. Cependant certaines personnes seraient plus à même de développer la maladie. Les personnes à risque sont les suivantes :

- Les personnes dont un membre de la famille souffre de fibromyalgie
- Les personnes dont un membre de la famille souffre de dépression
- Les personnes souffrant de troubles du sommeil
- Les personnes ayant subi un choc physique, comme un accident de voiture, par exemple
- les personnes ayant subi un ou des chocs émotionnels important(s) dans leur vie, comme les agressions, les viols, les violences
- Les personnes ayant souffert de maladies infectieuses comme l'hépatite B ou l'hépatite C, la maladie de Lyme (attention aux piqures de tiques), ainsi que les personnes ayant contracté le virus du sida (syndrome d'immunodéficience acquise)
- Les personnes souffrant de maladies rhumatismales comme la polyarthrite ou le lupus

Les femmes sont les plus touchées

Il semblerait que les personnes fibromyalgiques soient essentiellement des femmes. Autrefois décriée comme maladie de femmes hystériques,une raison plus scientifique semble mieux expliquer la maladie chez ces dernières. Il se pourrait que les hormones sexuelles entrent en jeu dans le déclenchement de la maladie. Ainsi, les hommes, dotés de taux de testostérone plus élevés, seraient mieux protégés de la maladie. La testostérone jouant un rôle protecteur en gardant le seuil de la douleur à un niveau plus élevé que chez les femmes. Ainsi, pour 10 femmes, seul 1 homme était fibromyalgique. Les statistiques ont cependant augmenté, désormais, c'est 1 homme pour 8 femmes.

Les personnes touchées par la maladie ont entre 30 et 60 ans. Cependant, quelques rares cas ont été observés chezdes enfants.

Dans les populations occidentales, la prévalence de la maladie est de plus ou moins 4%.

Les symptômes

Le symptôme principal de la fibromyalgie est la douleur. Cette douleur est notamment ressentie, comme son nom l'indique, au niveau des muscles, mais également au niveaudes ligaments et des tendons. Le cou, les épaules sont les premiers points douloureux, suivi par le dos, le thorax, sans oublier les bras et les jambes. Cette douleur est caractéristique par le fait qu'elle est diffuse et symétrique (desdeux côtés du corps). En général, 18 points sur le corps sont plus sensibles, plus douloureux. Une personne fibromyalgiquedevra ressentir ces douleurs sur au moins 11 de ces fameux points. Ceci est un facteur difficile à juger et à identifier, car les douleurs fibromyalgiques sont différentes d'une personne à l'autre et dépendent égalementdes circonstances: climat, momentde la journée, saison, étatde stress du malade. On peut dire que les facteurs aggravant sont le froid, l'humidité, le stress (ainsi que les émotions), les efforts.

Autres principaux symptômes de la fibromyalgie :

- Troubles du sommeil
- Humeur détériorée, avec une tendance anxieuse et parfois même dépressive
- Fatigue persistant toute la journée, malgré le repos
- Une grande sensibilité au toucher. Un simple effleurement pouvant être ressenti comme un signal douloureux. Ce phénomène, très caractéristique de la maladie, est appelé allodynie.

D'autres symptômes moins caractéristiques de la fibromyalgie peuvent apparaître, comme:

-Des maux de tête, pouvant aller jusqu'à la migraine

-Des règles très douloureuses et de forts symptômes prémenstruels.

-Des douleurs abdominales accompagnées de constipation ou de diarrhées.

Santé de A à Z

Cuisine

Omelette aux champignons

Ingrédients :

6 œufs
Une boîte de thon
1 boîte de champignons
Crème fraîche
Un peu de lait
Poivre, sel
Persil
Fromage
pour la cuisson.
Pommes de terre, haricots verts, carottes, lardons, persil, ail, oignon et épices à votre goût.

Préparation :
Dans un saladier battre 6 oeufs, rajouter la crème fraîche selon goût, le thon, les champignons, lait, sel, poivre fromage râpé et autres épices selon le goût.
Dans une poêle, faire fondre le beurre avec un peu d'huile et y verser le mélange, la retourner avec une assiette....
On peut faire accompagner de légumes après les avoir fait revenir dans une poêle en fonte avec un peu d'huile, oignon émincée, ail écrasé, persil haché.

Flan pâtissier traditionnel

Ingrédients :

1 pâte brisée

4 œufs
1 litre de lait
150 g de sucre poudre
90 g de maïzena
1 gousse de vanille
Préparation :

Faire bouillir le lait avec la gousse de vanille fondue dans le sens de la longueur.
Pendant ce temps, mélanger la maïzena (tamisée, c'est mieux!) avec le sucre et ajouter les oeufs bien battus. Mélanger le tout jusqu'à obtenir un mélange homogène et ajouter le lait bouillant sans la gousse.
Faire cuire la préparation à feu doux sans cesser de remuer pendant environ 1 à 2 min.
Foncer un plat rectangulaire préalablement beurré avec la pâte brisée. Y verser la préparation.
Faire cuire à four moyen (thermostat 6/7) pendant environ 30 à 40 min.

MODE

Les couleurs de votre garde-robe

Les couleurs ont toutes des effets particuliers, qu'il faut connaître lorsque l'on s'apprête à augmenter sa garde-robe ou même à s'habiller !

Le noir est très apprécié :

Il amincit et met en valeur les accessoires colorés. Cependant, porter une couleur sombre n'est pas toujours flatteur pour le teint. Renoncez les jours où vous avez mauvaise mine. C'est une couleur qui met l'accent sur l'étoffe, aussi, ne choisissez que des vêtements de qualité quand vous souhaitez porter du noir. Le gris a les mêmes qualités.

Le blanc :

Il convient aussi bien aux blondes qu'aux brunes, à toutes les carnations, et dans la plupart des occasions... En fait, c'est une couleur idéale, à condition qu'il soit d'un blanc éclatant, un blanc qui tire sur le gris ou le beige, et cela ne conviendra plus.

Le rouge est clairement associé à la féminité :

Il convient également à la plupart des femmes. Cependant, il a une connotation tonique, voire festive, et attire l'attention. Il est, donc, moins passe-partout que le blanc.

Le rose est toujours un bon choix :

Il équilibre les bons points du rouge et du blanc, va à toutes, et en plus donne bonne mine ! Par contre, le rose en camaïeu est compliqué à associer. Réfléchissez bien avant d'opter pour un total look rose. Généralement, la robe unie ou le chemisier sont la bonne option.

Le marron, le vert moyen :

C'est des couleurs "*lourdes*", difficiles à porter car elles ont tendance à écraser ou uniformiser. Portez-les toujours associées à d'autres couleurs pimpantes.

Les bleus, les violets

Ce sont des couleurs froides ainsi que les jaunes et les orangés sont des couleurs au caractère très marqué. Selon la carnation, la couleur des yeux et des cheveux, l'effet produit par un vêtement de couleur mauve, par exemple, communiquera une impression de douceur ou de distance. Un jaune soulignera joliment une peau bronzée mais risque d'affadir un teint fatigué. Essayez ces différentes teintes, vous trouverez celles qui vous conviennent le mieux. Il n'est pas rare que l'une de ces gammes couleurs froides ou chaudes vous sied au contraire de l'autre.

HIVER

Comment habiller bébé

Il va sans dire que chacun habille son bébé selon ses goûts et ses préférences, seulement ceci ne doit pas être choisi en dépit de son confort. Autrement dit, vous devez prendre en considération le critère de la chaleur et ou du froid et celui de la commodité. Il s'agit principalement des vêtements qui sont faciles à mettre et à enlever, également faites attention au tissu qui doit permettre au corps de respirer. A ce niveau, on vous conseille des vêtements en coton.

Ils doivent être doux avec de préférence des fermetures et des boutons-pression ou des boutons à l'avant et non au dos. Des vêtements qui s'ouvrent complètement, même au niveau des jambes afin d'accéder facilement à la couche lors du changement, optez pour les cols plats. Et particulièrement pour les petits trésors qui sont nés pendant l'hiver, vous devrez être très vigilantes quant aux problèmes d'hypothermie. C'est un refroidissement corporel accompagné généralement d'un ralentissement de toutes les foncions de l'organisme et pourra ainsi provoquer un arrêt cardiaque. La solution reste, donc, la bonne couverture de votre bébé sans qu'il soit pour autant trop serré pour pouvoir faire ses petits gestes aisément.

Trucs et astuces

Retrouver le poli des objets en bronze

Rajouter 2 à 3 cuillerées d'ammoniaqur à de l'eau savonneuse pour retrouver le poli d'un bronze.

Taches d'encre sur le cuir

Le lait chaud et écrémé, rallongé d'un jus de citron, éliminera une tache d'encre sur le cuir.

Eliminer une trace de feutre sur un tissu

Pour supprimer une trace de feutre su un tissu, laissez-le tremper une nuit dans du lait avant de le passer à la machine.

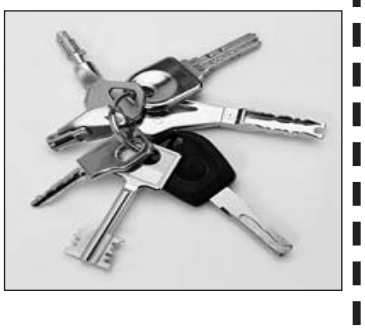

Dégripper une clé

Lorsqu'une clé a des difficultés à tourner dans le barillet, frottez-la quelques minutes dans de la cire de bougie. Celle-ci tournera ensuite

PAGE ANIMÉE PAR OURIDA AIT ALI

Créer matière et antimatière à partir du vide et... d'énergie

Pour créer de la matière, il est nécessaire de produire une énergie 5.000 milliards de fois plus puissante que la foudre.

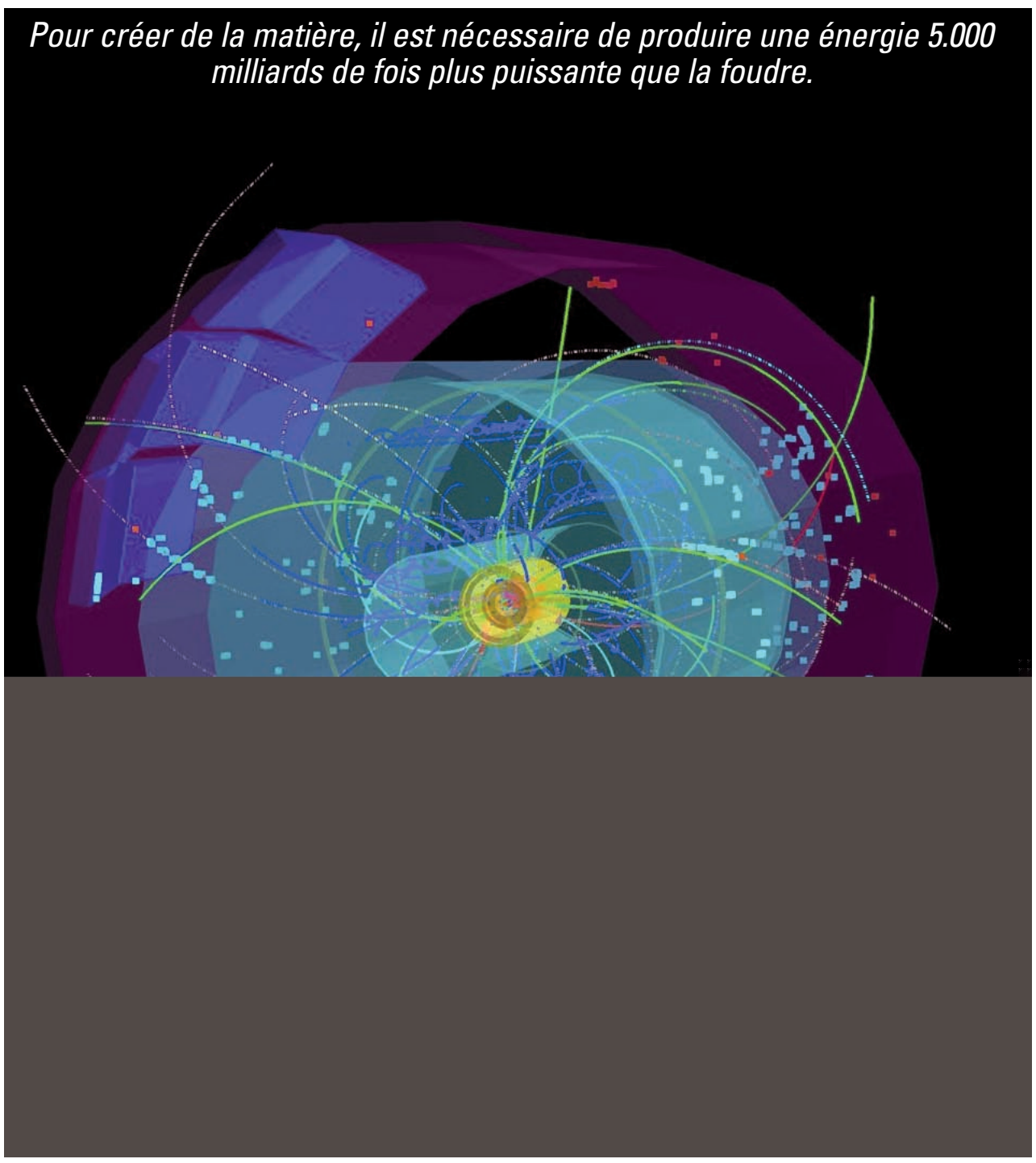

D'après les calculs menés par des physiciens de l'Université de Graz, en collaboration avec un physicien d'Iéna en Allemagne, un champ électrique de l'ordre du trillion (milliard de milliards, 10 puissance 18) de volts par mètre créerait des paires de particules et d'antiparticules à partir du vide. Des lasers haute puissance en construction en Allemagne et en République Tchèque devraient permettre d'atteindre ces valeurs à partir de 2015, et par conséquent de tester ces prédictions.

Le vide quantique n'est pas vide

Dans le cadre des théories quantiques, la notion de vide ne recouvre pas celle de l'absence de toute matière, de toute énergie et de tout champ : il ne s'agit, en effet, que d'un état d'énergie minimal, qui se décrit par des fluctuations complexes de différents champs ; et cet état minimal, en situation d'équilibre, ne peut pas se désintégrer vers un état d'énergie encore plus basse.

La théorie quantique des champs prévoit que si l'on applique un champ - par exemple électrique - suffisamment intense à cet état de "vide", il se produit un ensemble de créations spontanées de paires de particules - antiparticules. Or pour atteindre ce résultat, les calculs montrent qu'il faut un champ électrique de l'ordre du trillion de volts par mètre - là où les éclairs les plus puissants atteignent environ 200.000 volts par mètre. Mais deux installations en construction doivent permettre d'atteindre de telles valeurs - même si ce n'est que dans un petit espace et pour une courte période temporelle: il s'agit du laser à rayons X XFEL, localisé à Hambourg en Allemagne, et l'Extreme Light Infrastructure, situé en République Tchèque. Tous deux sont prévus pour entrer en service en 2015. Les expériences menées dans ces infrastructures permettront a priori de créer des paires d'électrons et de positrons (antiélectrons), dont les caractéristiques sont prédites par les calculs des physiciens.

SafeScape, la chaise du salut

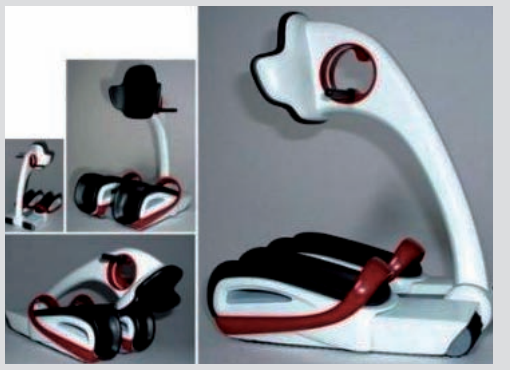

Lorsqu'une catastrophe ou un danger menace les personnes à l'intérieur d'un immeuble, évacuer les lieux peut s'avérer difficile, raison pour laquelle le concept SafeScape a été présenté.
SafeScape est décrit par son concepteur comme une chaise d'évacuation pour les situations d'urgences, quoiqu'il ne ressemble pas du tout à une chaise. C'est plutôt un véhicule non-motorisé conçu non seulement pour les personnes à mobilité réduite mais aussi pour les femmes enceintes et les personnes âgées. Le concept se conduit tel une trottinette mais au lieu de se tenir debout, le conducteur se met sur ses genoux. Il possède des roues tout-terrain spécialement conçues pour que l'occupant puisse descendre les escaliers en le conduisant. Initialement, il est rangé près du mur et la personne désirant l'utiliser n'a qu'à appuyer sur un bouton pour le libérer.Il se conduit exclusivement avec les mains. SafeScape a été imaginé par le designer Steven Corraliza.

De l'aluminium noir obtenu facilement... par hasard

Deux lycéens tchèques en stage à l'Institut de Physique de l'Académie des Sciences découvrent par accident une méthode simple pour produire de l'aluminium noir en grande quantité.
Les jeunes gens essayaient de fabriquer de l'aluminium réfléchissant à partir d'oxyde d'aluminium par pulvérisation dans un magnétron lorsqu'ils ont fait leur découverte. Alors qu'ils réalisaient cette manipulation pour la première fois, ils ont utilisé un temps de pulvérisation nettement supérieur à la norme admise. L'analyse de l'échantillon obtenu a révélé une composition chimique correspondant à celle de l'aluminium noir. Cette découverte constitue une avancée majeure dans la mesure où la capacité de production limitée et le coût élevé des procédés de fabrication connus jusqu'alors - exposition laser ou cuisson-vapeur - ne permettaient pas d'exploitation industrielle de la substance. Or l'aluminium noir pourrait s'avérer un matériau très précieux pour l'industrie de haute technologique, en raison de ses capacités absorbantes. Il pourrait être utilisé pour accroître l'efficacité des panneaux solaires et pour produire des capteurs chimiques pour les usines ou à destination de l'armée.L'Académie des Sciences de République tchèque et l'Université de Défense de Brno examinent les propriétés réfléchissantes de la substance dans la perspective de confectionner des engins militaires "invisibles". Des carlingues revêtues d'aluminium noir seraient, en effet, capables d'absorber le rayonnement des micro-ondes émises par les radars dans certains domaines de fréquences, se rendant ainsi indétectables.

L'encyclopédie DES INVENTIONS

CHROMATOGRAPHIE

Inventeur : **Mikhail Semenovich Tswett**
Date : **1903** Lieu : **Ex-URSS**

La première chromatographie mise au point est la chromatographie d'adsorption. Elle fut inventée en 1903 par un botaniste russe, Mikhail Semenovich Tswett, pour séparer les pigments végétaux d'une feuille d'épinard. Il utilisait un réservoir sur colonne remplie de particules de craie (carbonate de calcium), formant l'adsorbant, et l'éthanol comme éluant pour séparer la chlorophylle des caroténoïdes. Il publiera ses travaux en 1906 "Les chlorophylles dans le monde végétal et animal" qui décrivent avec précision les détails de la technique.

Horaires des prières pour Alger et ses environs	
Fadjr	06h06
Dohr	12h33
Asr	15h14
Maghreb	17h35
Icha	18h59

MIDI Libre

Quotidien national d'information

N° 1431 | Lundi 28 novembre 2011

Le *MIDI LIBRE* met à la disposition de ses lecteurs deux numéros pour signaler une éventuelle absence du journal dans leurs quartiers.
0777.10.49.42
0550.18.37.57

ORAN

7 à 20 ans de réclusion pour trafic de drogue...

Des peines allant de 7 à 20 ans de réclusion criminelle ont été prononcées, jeudi dernier, par le tribunal criminel près la cour de justice d'Oran, à l'encontre de 4 individus reconnus coupables de « *détention et commercialisation de drogue par le biais d'une association criminelle organisée* », a rapporté l'APS. Deux autres accusés ont été, pour leur part, acquittés après avoir comparu dans le cadre de cette même affaire remontant au 21 août 2009, date de la découverte de 5,5 quintaux de kif près d'El Amria, à Aïn Témouchent, à l'intérieur d'un véhicule abandonné par ses occupants à la vue des gendarmes. Les recherches ont permis aux enquêteurs d'identifier et de neutraliser les membres de ce réseau qui introduisait le kif sur le territoire national à partir du Maroc. Dans son réquisitoire, le représentant du ministère public avait réclamé 20 ans de réclusion à l'encontre des six accusés. Parmi les deux acquittés, figure Djamel Belaïz, «*un homonyme du fils du ministre de la Justice*», avait affirmé le procureur général près la cour de justice d'Oran dans un communiqué adressé à toutes les rédactions en juillet 2010, démentant formellement « *les allégations* » contenues dans un article de presse publié la veille.

Mobilis sponsor officiel et exclusif de la 11e édition du Ballon d'or algérien

Le premier opérateur mobile en algérie, ATM Mobilis, reste fidèle au rendez-vous annuel en tant que sponsor officiel et exclusif de la «11e édition du Ballon d'or algérien» qui se tiendra aujourd'hui 28 novembre.
Le Ballon d'or, un trophée qui récompense les meilleurs footballeurs algériens, est organisé par les quotidiens *El Heddaf* et *le Buteur*.
Un évènement sportif à travers lequel Mobilis marquera, encore une fois, son engagement comme étant une entreprise nationale par sa contribution au développement du sport ainsi que la promotion de la jeunesse algérienne.
Le Ballon d'or est aussi un rendez-vous pour la solidarité, durant lequel Mobilis décernera à l'association «L'Espoir de la vie» d'aide aux personnes atteintes de cancer, de la wilaya de Sidi Bel-Abbès, un chèque de un million de dinars (1.000.000 DA), qui lui permettra sans doute, de porter aide et soutien à des malades dans le besoin.

Très Libre

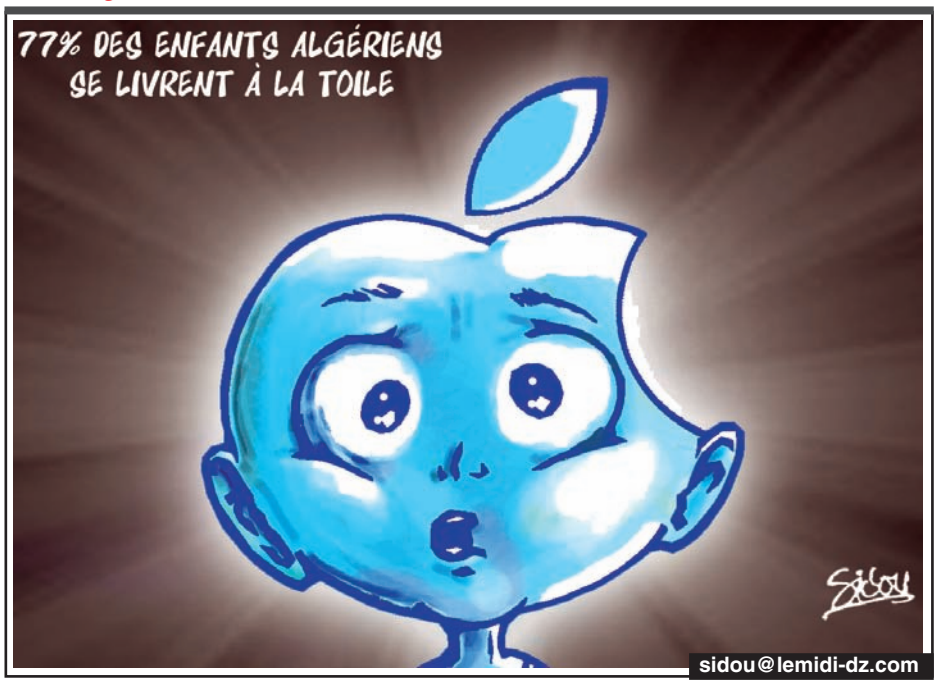

Des agresseurs mis hors d'état de nuire

Un bande d'agresseurs a été neutralisée par les éléments de la Gendarmerie nationale de Hassi Okba, dans la wilaya d'Oran. Le travail d'investigation des gendarmes a conduit à l'arrestation de deux agresseurs, tandis qu'un autre fait actuellement l'objet de recherches des services de sécurité. C'est suite à des informations faisant état d'agression à armes blanches au niveau de la RN 11 que cette association de malfaiteurs a été neutralisée. Au début de la semaine écoulée, deux citoyens répondant ont fait l'objet d'agression à l'arme blanche. Les deux victimes, à bord de leur véhicule, ont été surpris dans la commune de Hassi Okba par les agresseurs, au nombre de trois. Armés de sabres et de poignards, les malfrats ont délesté les victimes de leurs objets de valeur. Sitôt informés, les gendarmes se sont déplacés sur les lieux, pour apporter leur aide aux victimes. Ces dernières, conduites au siège de la brigade, où des photos de suspects leur ont été montrées. Ils n'ont pas eu de peine à identifier leurs agresseurs qui sont des repris de justice connus pour le même chef d'inculpationont été rapidement arrêtés tandis que le troisième est actuellement en fuite.

A. B.